

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(17^e SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

Luratech

3^e séance du mardi 15 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Loi de finances pour 1992.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4513).

MM. Christian Pierret,
Jean de Gaulle, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat,
ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Fabien Thiémé,
Gilbert Gantier,

MM. Ambroise Guellec, Michel Charasse, ministre délégué
au budget ;

Jean Royer,
Michel Berson,
Lucien Richard,
Jean-Pierre Brard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4527).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT,
vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

Cet après-midi, l'Assemblée a rejeté la question préalable. Dans la discussion générale, la parole est à M. Christian Pierret.

M. Christian Pierret. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, ce projet de loi de finances pose trois questions fondamentales qui permettront à la majorité de bien se démarquer des accusations proférées contre la logique interne de ce projet, accusations dont j'ai un exemple sous les yeux dans un hémicycle de l'opposition où l'on taxe notre politique économique de dogmatisme monétaire.

M. Willy Diméglio. Vous avez de bonnes lectures !

M. Christian Pierret. Je voudrais, en posant ces trois questions, faire justice de ces accusations et montrer qu'au contraire, ce budget est adapté à la situation économique et aux grandes questions posées aujourd'hui à la France, et qu'il préparera, dès 1992, notre pays à répondre au défi de l'Europe du 1^{er} janvier 1993.

M. Eric Raoult. Sauvés ! (Sourires.)

M. Christian Pierret. C'est ce que je vais démontrer dans un instant !

Trois questions, ai-je dit. Ce budget est-il trop optimiste ? (« Oui ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Ce budget lutte-t-il efficacement pour l'emploi ? (« Non ! » sur les mêmes bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Ce budget prépare-t-il correctement l'avenir ? (« Non plus ! » sur les mêmes bancs.)

D'abord, ce budget est-il trop optimiste ?

M. Willy Diméglio et M. Eric Raoult. Oui !

M. Christian Pierret. Je crois que l'économie française souffre aujourd'hui de la récession internationale...

M. Richard Cazenave. C'est sûr !

M. Christian Pierret. ...dont les facteurs sont bien connus : un recul de l'activité économique aux Etats-Unis et au Royaume-Uni dès le second semestre de 1989 ; un commerce mondial qui pâtit du ralentissement de la demande américaine - le taux de croissance des importations mondiales est ainsi passé de 8,7 p. 100 en 1989 à 5,2 p. 100 en 1990, pour achever sa chute, espérons-le, à 4 p. 100 cette année ; des taux d'intérêts à long terme trop élevés en Europe ; enfin, un climat d'incertitude né de la guerre du Golfe, et un climat dont nous ne sommes pas encore, hélas ! sortis aujourd'hui.

Cette récession a ramené la croissance moyenne des économies de l'O.C.D.E., de 4,5 p. 100 en 1988 à seulement 1,3 p. 100 en 1991.

Mais la France, grâce à votre politique, a maintenu son taux de croissance relatif dans des limites fort honorables avec 1,4 p. 100.

Cette résistance n'en témoigne pas moins du fait que la France n'a pas échappé totalement aux turbulences internationales avec une diminution de la production industrielle, notamment dans le secteur automobile, et, hélas ! deux trimestres à croissance zéro, le deuxième trimestre de 1990 et le premier trimestre de 1991.

Dans ce contexte très difficile, nous sommes, par conséquent, contraints de respecter une politique sérieuse d'équilibre budgétaire et monétaire. Les incertitudes de la conjoncture ont conduit votre gouvernement à s'attacher à des critères rigoureux de politique économique, confirmés par la loi de finances pour 1992.

Tout d'abord, et notre rapporteur général l'a souligné hier dans une conférence de presse, maîtrise des finances publiques : le montant de la dette publique nette en 1991 est de 25 p. 100 du produit intérieur brut en France, alors que, dans les sept principaux pays de l'O.C.D.E., il est de 30 p. 100 en moyenne.

Le déficit budgétaire prévu pour 1992 sera égal à 1,26 p. 100 du produit intérieur brut, soit 89,5 milliards de francs. C'est l'un des plus bas de tous les pays développés.

Ce souci de rigueur atténue la ponction de l'Etat sur l'épargne nationale - dont le niveau pose certainement l'un des grands problèmes d'aujourd'hui - et favorise la baisse des taux d'intérêt tout en limitant l'augmentation de la dette de l'Etat.

Vous avez choisi une croissance des dépenses modérée, de 3,1 p. 100, soit un rythme voisin de celui de la hausse des prix, qui est de 2,8 p. 100.

Cela permet d'ailleurs de respecter la volonté du Président de la République qui, à de multiples reprises, a recommandé le non-alourdissement des prélèvements obligatoires. Votre gouvernement l'a obtenu, monsieur Bérégovoy -, alors que c'était l'inverse entre 1986 et 1988.

Votre choix, que la majorité rejoint et soutient sans défaillance, est celui de la désinflation compétitive.

La hausse des prix est en effet inférieure de 1,6 point à la moyenne de nos principaux partenaires, et de 1,2 point à la moyenne européenne. C'est une grande victoire économique de notre pays ! La compétitivité-prix est essentielle puisque le faible coût relatif de nos importations garantit la pertinence tarifaire de nos exportations. Hélas ! aujourd'hui encore, en effet, dans la structure même de nos exportations, il y a un très fort contenu en importations. C'est même probablement l'un des graves déficits de l'économie française.

M. Jean-Pierre Brard. Très dialectique !

M. Christian Pierret. Cette compétitivité est d'autant plus essentielle que les mécanismes du système monétaire européen favorisent le développement des pays à inflation faible puisqu'ils ne corrigent que de manière partielle et avec retard les divergences de prix et de coûts.

La politique monétaire participe de cette stratégie de désinflation en assurant la solidité du franc au sein du S.M.E. et une surveillance attentive de l'évolution des grands agrégats intérieurs.

Par exemple, la parité des taux d'intérêt à court terme avec l'Allemagne est atteinte, ou peu s'en faut, tandis que le différentiel des taux à long terme ne dépasse pas aujourd'hui un demi-point, ce qui est aussi une victoire politique et économique. Vous avez d'ailleurs plaidé, lors de la réunion à Bangkok du groupe des Sept, pour la poursuite de l'abaissement des taux, et nous ne pouvons ici que vous suivre.

M. Claude Wolff. Bien sûr !

M. Christian Pierret. Ainsi, l'économie française pourra tirer parti au mieux du retour de la croissance attendu par tous les observateurs pour 1992. En effet, les hypothèses macro-économiques pour l'année prochaine prévoient un renouveau de la croissance.

La contribution des échanges extérieurs à la croissance, négative en 1990, deviendrait positive en 1991 et 1992, avec une augmentation de 0,2 point de P.I.B. Le mouvement de reprise serait pour une part tiré par les exportations qui pourraient s'accélérer à partir du second semestre de 1991. Ce retour à une croissance soutenue des exportations ne s'expliquerait pas seulement par la reprise de la demande mondiale, mais aussi par l'amélioration graduelle de la compétitivité - prix des produits français.

Ce budget est-il donc trop optimiste ? Ni trop optimiste, ni trop pessimiste.

M. Eric Raoult. Le « ni-ni » ?

M. Christian Pierret. Le « ni-ni » a parfois des avantages !

Ce budget s'inscrit dans le cadre de certaines contraintes et il consolide les résultats des efforts accomplis depuis 1988. Une relance budgétaire irait à l'inverse de ce qu'ont entrepris les autres pays industrialisés et cet isolement ne pourrait être que préjudiciable à notre économie. Un dérapage inflationniste, contrairement à ce qu'on a pu prétendre ici ou là - mais pas dans les rangs de la majorité - ne pourrait être entièrement maîtrisé. Ainsi que l'expérience l'a montré, en France et à l'étranger, il s'agit d'un processus qu'on sait engager mais non, interrompre, hélas !

Cette vigilance s'impose d'autant plus que le chômage demeure l'écueil redoutable de l'horizon économique à moyen terme.

D'où la deuxième question : ce budget lutte-t-il efficacement pour l'emploi ?

Le chômage demeure aujourd'hui, pour des raisons structurelles et conjoncturelles, le point d'achoppement de notre politique économique.

Il y a d'abord des raisons structurelles : la démographie - la progression des ressources en main-d'œuvre, de l'ordre de 150 000 personnes par an, restant supérieure à l'évolution économique spontanée de l'emploi - ; le fameux défaut de mobilité géographique et même sectorielle ; l'inadéquation en termes de formation entre l'offre et la demande de travail ; la densité encore trop faible du tissu des P.M.E.-P.M.I., notamment par rapport à l'Allemagne fédérale.

Il y a également des raisons conjoncturelles : la récession a remis en cause la nette amélioration de l'emploi obtenue entre 1988 et 1990 - le taux de chômage était alors passé de 10 p. 100 à 8,8 p. 100 de la population active - ; en outre, le décalage dans le temps entre la reprise de la croissance et le redémarrage de l'emploi, par les anticipations des entrepreneurs, est inéluctable.

Le projet de loi de finances pour 1992 a pour principal objectif, monsieur le ministre délégué au budget, la revitalisation de la lutte pour l'emploi.

De nombreuses mesures participent de la volonté du Gouvernement de mettre un terme à cette formidable exclusion qu'institue le chômage, problème politique et humain. Il n'est pas dans mon propos de procéder à un inventaire. Je m'intéresserai donc tout particulièrement à la situation des P.M.E.-P.M.I. dont la force, demain, jouera en faveur de l'emploi. Ce budget s'attache, et c'est l'un de ses points les plus positifs, à favoriser leurs fonds propres. J'y suis particulièrement sensible.

Des raisons historiques, fiscales et financières ont contribué à la faiblesse relative des fonds propres des P.M.E. françaises au regard de la situation de leurs homologues étrangers. L'action engagée par le Premier ministre, le 16 septembre dernier, consécutive au rapport que je lui avais adressé au mois de juillet, se trouve confirmée par les mesures proposées dans ce budget - elles permettront de remédier à cette déficience.

Le projet envisage, par exemple, d'accorder aux P.M.E. dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 millions de francs dans l'industrie ou 100 millions de francs dans les services, un crédit d'impôt égal à 25 p. 100 des augmentations de capital en numéraire qu'elles réaliseront en 1992 et 1993.

De la même manière, il est proposé de supprimer le plafond de 400 000 francs des sommes déposées en compte bloqué auprès d'une société par ses associés et dont les intérêts peuvent faire l'objet d'un prélèvement libératoire au taux de 15 p. 100 à condition qu'elles soient incorporées au capital dans un délai de cinq ans.

Si ce dispositif en faveur des P.M.E.-P.M.I. est essentiel et prépare l'avenir, il n'est cependant pas suffisant. Il faut donc mettre en œuvre une seconde arme contre le chômage : c'est le plan pour l'emploi. Des mesures partielles, en effet, aussi intelligentes soient-elles, ne pourront que contribuer à la lutte pour l'emploi. Elles ne pourront en aucun cas le clore et résoudre le problème lancinant du chômage.

Le Premier ministre nous a précisé que 7,5 milliards de francs, prélevés sur le produit des privatisations partielles, seront débloqués et consacrés aux jeunes qui sont, en France, les premières victimes de l'exclusion par l'emploi : leur taux de chômage est environ le double de la moyenne nationale. La relance des contrats emploi-solidarité, qui ont montré leur efficacité, les facilités accordées pour les emplois de proximité - et il faut dans ce domaine faire preuve de créativité - et l'embauche des jeunes non qualifiés donneront, nous l'espérons, un nouvel élan à l'emploi.

Un langage démagogique sérirait mal à l'importance de l'enjeu. Nous savons que de notre patience, de notre rigueur d'analyse et de notre volonté dépend la réussite de ce plan pour l'emploi.

Si ce budget revendique une gestion saine pour tirer parti du renouveau de la croissance et freiner la progression du chômage, il n'en demeure pas moins un budget d'avenir et de progrès.

D'où ma troisième et dernière question : ce budget prépare-t-il correctement l'avenir ? La réponse est oui, parce qu'il axe son action sur deux ou trois points essentiels en cette fin de XX^e siècle, et d'abord, sur la formation : l'éducation nationale, première priorité nationale, a le premier budget de l'Etat, avec 262,6 milliards de francs, soit une hausse considérable, de plus de 5,5 p. 100, par rapport à 1991.

Les objectifs sont connus, qu'il s'agisse de la rénovation de l'enseignement scolaire ou de la revalorisation de la fonction enseignante en passant par un meilleur accueil, bien nécessaire, des étudiants de l'enseignement supérieur.

Mais ce budget est aussi celui de la formation professionnelle et de la recherche. La dotation allouée au ministère de la recherche passera, pour la première fois, le cap de 50 milliards de francs, soit une augmentation d'environ 4,9 p. 100 par rapport à 1991.

Ce budget, c'est aussi celui des dépenses d'avenir en matière d'environnement, de protection de notre planète. Etant particulièrement intéressé par ces questions, je m'y attarderai un instant.

M. Louis Colombani. Ça, c'est pour les « écolos ! »

M. Christian Pierret. La protection de l'environnement - qui m'est particulièrement chère, comme je viens de le dire, mon cher collègue - appartient, pour 1992, au rang des priorités gouvernementales. Je m'en félicite.

M. Jean-Pierre Brard. Avec les fusées à moyenne portée !

M. Christian Pierret. La prise de conscience relativement tardive de l'espace écologique exige, en effet, que certaines mesures radicales soient prises.

M. Jean-Pierre Brard. A Mururoa, c'est propre ?

M. Christian Pierret. Ainsi, la progression du budget du ministère de l'environnement atteint 13,6 p. 100, soit 1 443 millions de francs. Les crédits de protection de la nature ont progressé, depuis 1988, de 43 p. 100, ceux de la politique de l'eau de 41 p. 100...

M. Claude Wolff. Et en volume ?

M. Christian Pierret. ... ceux de la prévention des pollutions de 75 p. 100.

Aux mesures fiscales, dont trois sont essentielles, annoncées par le Gouvernement - amortissement exceptionnel de véhicules électriques ; suppression de l'exonération de taxe foncière sur les terres incultes ; exonération de taxe professionnelle des investissements protégeant l'environnement - Laurent Fabius et moi-même souhaiterions en ajouter une quatrième. Nous avons, en effet, déposé un amendement

ayant pour objet d'encourager l'utilisation d'ester d'huile de colza et de tournesol par les transports publics locaux en l'exonérant de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

M. Alain Calmat. Parfait ! Ça, c'est bien !

M. Christian Piarret. Ce carburant écologique présente l'avantage, à court terme, de participer à la lutte contre la pollution dans les grandes villes ; à moyen terme, de représenter une solution préférable à celle de la jachère quant à l'utilisation des terres gelées pour cause d'excédents agricoles ; enfin, à long terme, de favoriser la construction d'une industrie écologique française.

Le dernier motif de satisfaction concerne l'engagement de la France dans l'espace européen. En effet, si ce budget prépare l'avenir, c'est qu'il prépare l'entrée et la place de la France dans le concert des nations européennes.

L'Europe n'est pas une contrainte. Elle est notre avenir et le projet de budget pour 1992 témoigne de la volonté du Gouvernement et de la majorité d'ancrer leur action dans la perspective européenne en achevant l'harmonisation de la fiscalité française avec le droit communautaire - en matière de T.V.A., le dernier D.D.O.E.F. y a veillé - en évitant, ce qui est fondamental, un alourdissement des prélèvements obligatoires, en complétant, enfin, la réforme fiscale nécessaire à la compétitivité des entreprises par l'unification des deux taux de l'impôt sur les sociétés à 34 p. 100 à compter des exercices ouverts en 1992.

En conclusion, la France progresse dans un paysage difficile de contraintes dont elle contrôle certaines des évolutions, mais dont nous savons qu'elle ne les maîtrise pas toutes. Il semble qu'un climat économique plus favorable s'annonce pour l'année qui vient. Ce renouveau de l'activité ne connaîtra probablement pas une ampleur considérable. Il convient dès lors de persévérer dans la voie d'une politique rigoureuse. Le principe en est clair : garantir une économie saine pour lutter contre le chômage et assurer ainsi à la France des perspectives plus sereines.

Cette volonté ne saurait cependant exclure les plus déshérités d'entre nos concitoyens de programmes d'action vigoureux. La collectivité nationale aura encore, par exemple, à se mobiliser pour qu'à jamais disparaissent les ghettos urbains. Dans cet élan de solidarité, le logement a été érigé au rang des premières priorités du Gouvernement.

M. le président. Il vous faut conclure, mon cher collègue !

M. Christian Piarret. Je conclus, monsieur le président.

Le Parlement, certainement, souhaitera compléter l'effort du Gouvernement. Cet effort en faveur du logement, en effet, est une des conditions de la dignité humaine. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à cosigner un amendement qui institue une réduction d'impôt pour les handicapés physiques qui effectuent des travaux d'adaptation à leur handicap dans leur habitation principale.

Le combat contre toutes les formes d'exclusion, par le travail, par la formation ou par le logement, ne souffre, en effet, aucune rémission, aucun relâchement.

Par sa double vocation de poursuite de l'effort budgétaire engagé et de lutte contre l'ensemble des inégalités, ce projet de loi de finances témoigne de l'esprit de responsabilité qui anime les socialistes et répond ainsi au mieux aux exigences de l'intérêt national.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, le soutien du groupe socialiste ne vous fera pas défaut. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Jean de Gaulle.

M. Jean de Gaulle. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, que cela soit dit clairement : non au déterminisme et non à la fatalité !

Comment ne pas être étonné par les déclarations de tel ou tel ministre expliquant sereinement que la France pourrait compter, dans les semaines ou dans les mois qui viennent, près de trois millions de sans emploi et que, malheureusement, aucune politique économique n'est suffisamment efficace pour éliminer un tel fléau ?

Comment ne pas être choqué de voir le Gouvernement de notre pays se poser en victime innocente et disciplinée d'une conjoncture économique internationale déficiente ?

Comment, enfin, ne pas être consterné d'entendre que le projet de budget pour 1992 qui nous est soumis, s'il n'est pas bon, possède du moins l'excuse d'avoir été élaboré sous le double signe de la contrainte et de la nécessité ?

Vraiment, mes chers collègues, il est grand temps que chacun prenne ses responsabilités, y compris et surtout ceux qui nous gouvernent.

La vérité est que ces derniers paient actuellement le relâchement dont ils ont fait preuve depuis plus de trois ans dans leur gestion des deniers publics.

Souvenons-nous : pour préparer le budget 1989, le Gouvernement disposait de 100 milliards de francs de recettes fiscales brutes supplémentaires par rapport à l'année précédente ; pour la préparation du budget 1990, cet écart s'élevait à 200 milliards de francs ; pour celle de 1991, à près de 300 milliards de francs.

Très vite, cependant, cette manne, dont l'origine est à rechercher dans la politique d'assainissement des finances publiques menée par le gouvernement de Jacques Chirac entre 1986 et 1988, a fondu comme neige au soleil.

Comment en serait-il autrement ? Depuis trois ans, nous constatons que les dépenses de l'Etat augmentent en moyenne deux fois plus vite que les prix. Nous constatons que le nombre des fonctionnaires, et ce malgré les engagements de Michel Rocard - lourd héritage pour Mme Cresson, ici comme ailleurs ! - ne cesse de progresser. Nous constatons que le budget des administrations dérape.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Il n'y a pas que le budget qui dérape !

M. Jean de Gaulle. A présent, les marges de manœuvre ont été gaspillées et nos dirigeants réalisent brutalement qu'il n'y a plus un sous dans les caisses de l'Etat.

Concrètement, cela se traduit par un déficit budgétaire qui enfle désespérément : 100 milliards de francs en 1991, au moins 90 milliards l'année prochaine si les prévisions des experts officiels se révèlent exactes, ce qui est loin d'être évident. Cela se traduit aussi par une dette publique qui connaît une croissance exponentielle - 7,8 p. 100 cette année - et par des charges d'intérêts qui deviennent insupportables : 160 milliards de francs en 1991 !

Parce qu'il n'a pas su, pendant des années, incarner la modération, le Gouvernement doit aujourd'hui décréter la rigueur, malheureusement au moment le plus inopportun pour les entreprises comme pour les particuliers.

Voilà un Etat paradoxal qui intervient et subventionne lorsque tout va bien, mais qui se défile piteusement quand l'économie nationale traverse des moments difficiles - et les Français aussi !

Car ces derniers seront, comme à l'accoutumée, les premières victimes de cette insouciance gouvernementale : non seulement aucun allègement d'impôt n'est prévu pour 1992 mais, pour beaucoup de nos concitoyens, aux revenus souvent modestes, la prochaine année fiscale se traduira par un accroissement notable de leurs charges.

Songez, par exemple, à la reconduction de la contribution sociale généralisée non déductible - suprême raffinement fiscal : comment être imposé sur un revenu que l'on ne perçoit pas ! Songez également à la future taxe départementale d'habitation qui frappera prioritairement les jeunes, les personnes seules, les Français très peu aisés finalement.

Mes chers collègues, comment ne pas condamner un tel acharnement fiscal qui va à l'encontre aussi bien de l'efficacité économique que de la justice la plus élémentaire ?

Quant aux entreprises, les charges qui pèsent sur elles ne seront pas globalement allégées ; tout au plus, l'Etat prélèvera-t-il davantage sur certaines pour améliorer superficiellement la santé des autres.

En effet, il faut bien voir qu'en 1992 - et tout le problème est là - le poids de l'Etat sur la société et l'économie françaises ne diminuera pas : ce projet de budget, s'il organise un certain nombre de transferts de charges, ne prévoit pas, globalement, la diminution de ces mêmes charges, ce qui suffit à mes yeux pour le condamner.

Mais, avant de vouer le projet en question aux gémonies, ne nous privons pas du plaisir - toujours teinté d'amertume, il est vrai - de commenter la répartition et l'utilisation des deniers publics telles qu'elles sont envisagées pour 1992.

Au-delà même de la question du niveau des crédits, l'observateur attentif ne peut qu'être impressionné par l'absence de profondeur, de cohérence et de vision à long terme qui émane du travail présenté par le Gouvernement. Et ce projet de loi de finances, projet sans prétentions, traduit fidèlement, me semble-t-il, le doute qui s'est emparé des femmes et des hommes aujourd'hui au pouvoir dans notre pays.

Pour illustrer ce constat, choisissons quelques exemples concrets, et d'abord l'économie.

Certes, en la matière, les revirements, les reniements, les renoncements idéologiques de la gauche institutionnelle ont été et sont encore légion. La dernière en date de ces contorsions intellectuelles ne réside-t-elle pas dans le concept, d'ailleurs assez ambigu, de « privatisation partielle » ?

Pour autant, le ralliement des socialistes à l'économie de marché s'est opéré, sinon avec réticence, du moins sans enthousiasme. C'est ainsi qu'existaient il y a encore peu existaient dans notre pays de « bonnes » et de « mauvaises » entreprises, des licenciements « vertueux » et d'autres « pervers », des bénéfiques « tolérables », ceux qui étaient réinvestis, et des bénéfiques « condamnables », ceux qui étaient distribués.

Mes chers collègues, au risque de paraphraser Clemenceau, je dirai que l'économie est un bloc et qu'il faut l'analyser non pas en termes de compartiments distincts, mais en termes de « flux » et de « mouvements ».

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il n'y a pas que l'économie qui est un bloc !

M. Jean de Gaulle. Aussi est-il illusoire de penser que l'on fortifiera notre tissu industriel et que l'on redressera le niveau de l'emploi en pénalisant certaines entreprises au profit d'autres entreprises.

En effet, qui ne voit que les placements financiers réalisés par les grandes sociétés sont autant de « trésors de guerre » permettant l'investissement ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur de Gaulle, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean de Gaulle. Certainement !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur de Gaulle, j'ai beaucoup de respect pour le nom que vous portez...

M. Jean de Gaulle. Merci !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et je voudrais, au moment précis où vous vous exprimez, vous demander s'il vaut mieux encourager ce qui se fait à la corbeille ou ce qui reste dans l'entreprise ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur de Gaulle.

M. Jean de Gaulle. Monsieur le ministre d'Etat, si vous le permettez, je continue.

Qui ne comprend que les premières victimes de cette discrimination seront non pas les groupes industriels, mais les entreprises en situation de sous-traitance, ces mêmes P.M.E.-P.M.I. que le Gouvernement prétend vouloir aujourd'hui soutenir ?

L'essentiel, en économie comme en beaucoup d'autres domaines, monsieur le ministre d'Etat, c'est la confiance et la liberté qui, comme chacun sait, ne se décrètent pas. Il est malheureusement patent que le Gouvernement actuel n'inspire et ne favorise ni la première ni la seconde de ces deux vertus.

A l'approche du marché unique européen, le projet de budget pour 1992 était pourtant l'occasion de promouvoir, pour s'en tenir à la fiscalité, une plus grande neutralité, une plus grande simplicité et une plus grande transparence des règles du jeu. Hélas, rien n'a été fait dans ce sens !

C'est d'autant plus fâcheux que, dans le même temps, les vrais enjeux, à savoir le niveau des charges sociales, la constitution d'une épargne à long terme - et indirectement le problème des retraites, dont plus personne ne parle à présent, surtout pas le Gouvernement ! - et le niveau de qualification des salariés ne sont pas correctement abordés.

Chacun le sait, l'économie française a besoin de se moderniser en profondeur, aujourd'hui plus que jamais. Or, dans cette tâche difficile, il est bien peu probable que les « gadgets fiscaux » du Gouvernement lui soient d'un grand secours. Car une question s'impose : le Gouvernement de notre pays n'est-il pas en passe de devenir, par manque d'imagination ou de volonté, le gouvernement le plus conservateur de ces quarante-cinq dernières années ?

Il me semble que l'éducation nationale et la défense constituent deux illustrations - complémentaires d'ailleurs, puisque ces deux budgets enregistrent des évolutions financières contrastées - de cette seule et unique carence intellectuelle qui frappe depuis quelque temps déjà le socialisme de pouvoir.

Pour ce qui est de l'éducation nationale, on peut regretter que ce ministère se transforme progressivement en gouffre budgétaire sans fond. Il est excellent de donner de l'argent, beaucoup d'argent même, pour la formation de nos enfants : encore faut-il que ces moyens servent efficacement des objectifs concrets, novateurs et surtout définis au préalable.

Je ne cache pas, en effet, ma déception de constater l'absence de toute réforme audacieuse du système scolaire actuel, l'absence même de tout débat national ou parlementaire sur cette question.

Par exemple, le temps n'est-il pas venu - il s'agit là d'un aspect du problème parmi beaucoup d'autres - de redéfinir le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment en matière d'enseignement supérieur ?

Des critiques du même ordre s'imposent vis-à-vis du budget du ministère de la défense.

Passons rapidement sur la diminution en francs constants des crédits alloués pour 1992 : très franchement, mes chers collègues, je ne crois pas que le monde soit devenu plus sûr depuis l'année dernière ! Que la menace ait changé d'aspect, cela est évident ; qu'elle ait disparu, cela l'est beaucoup moins.

Ce qu'il faut en revanche dénoncer, c'est la façon dont les choses se sont déroulées, à savoir dans l'incohérence et la contradiction la plus totale. Un journaliste d'un grand quotidien du soir a même pu qualifier ce budget de la défense de « budget du désordre ».

Qu'on en juge : réduction brutale et drastique des crédits, puis rétablissement partiel et *in extremis* de ces mêmes crédits ; abandon de plusieurs programmes de recherche et d'équipements, puis confirmation de la poursuite de certains de ces programmes ; protestation véhémement - et d'ailleurs justifiée des industriels et des élus locaux - et reculs successifs de l'Hôtel Matignon.

On ne peut pas réorganiser la défense de la France comme cela ! Ne s'agissait-il pas plutôt, pour le Gouvernement, de trouver rapidement et efficacement les quelques milliards de francs qui lui faisaient défaut pour boucler son budget ?

En effet, comme pour l'économie ou l'école, les vraies questions sont soigneusement éludées. On réduit le service national de douze à dix mois. Pourquoi pas ? Mais l'armée française, que sera-t-elle dans dix ans ? Mais notre dissuasion nucléaire, quand et dans quel sens sera-t-elle redéployée ? Mais notre système de défense, comment s'articulera-t-il avec ceux de nos alliés, en particulier européens ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il vaut mieux que vous en restiez aux questions !

M. Jean de Gaulle. Voilà les graves défis qui nous attendent dans les années qui viennent, défis que ce projet de budget est bien incapable de relever.

Que le Gouvernement décide de diminuer l'effort consenti par les Français en faveur de la défense de notre pays, c'est son droit le plus strict, et ce sera naturellement sa responsabilité la plus entière. Mais, de grâce, que cette réduction prenne au moins place de façon ordonnée dans un plan global de réorganisation de nos forces armées, réorganisation qui est devenue aujourd'hui nécessaire impérieuse. C'est cette vision gouvernementale à long terme qui importe et qui n'existe malheureusement pas à l'heure actuelle.

Non, mes chers collègues, cette vision n'existe pas et j'en veux également pour preuve le désarroi qui sévit actuellement dans nos campagnes. Je rappellerai simplement que, avec 36,8 milliards de francs, le budget de l'agriculture pour 1992 enregistre une diminution de 4 p. 100 par rapport à 1991.

Quant à la récente et parcimonieuse « rallonge » de 1,3 milliard de francs décidée par le Gouvernement sous la pression des paysans et en particulier des éleveurs, elle ne change évidemment rien au problème de fond.

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. On peut la retirer !

M. Jean de Gaulle. La grande manifestation parisienne du 29 septembre a-t-elle vraiment servi à quelque chose ? Dans tous les cas, le désespoir est là et la révolte gronde.

M. Alain Calmat. Ce n'est pas la « chienlit » !

M. Jean de Gaulle. Il est, je crois, devenu urgent de prendre en compte les spécificités du travail agricole.

Le paysan français n'est pas seulement un « producteur » qui permet à notre balance commerciale d'engranger chaque année plus de 50 milliards d'excédents. Il est aussi, et surtout, le dépositaire d'une tradition, d'une histoire, d'une mémoire plurisécularaire. Nos paysans sont les points de repères que les Français recherchent aujourd'hui désespérément.

Impossible donc d'accepter la transformation des agriculteurs, des éleveurs ou des viticulteurs en « agents d'entretien » de l'espace rural, fonctionnarisés et stipendiés par les pouvoirs publics.

M. le ministre délégué au budget. Les viticulteurs du Bordelais, par exemple ?

M. Jean de Gaulle. Loin de toute gestion bureaucratique, qu'elle vienne de Bruxelles ou d'ailleurs, nos paysans ont le droit de vivre dignement du fruit de leur travail. Ils sont les acteurs incontournables de la ruralité, car ne perdons pas de vue que la crise qui les affecte rejaillit sur l'ensemble du monde rural : les artisans et les commerçants mettent la clef sous la porte, les petits industriels renoncent, les services publics emboîtent le pas.

Dépeuplement, dévitalisation et désertification frappent d'ores et déjà bon nombre de nos cantons, notamment dans les zones les plus défavorisées.

Je pose donc les questions suivantes :

Pourquoi le Gouvernement ne défend-t-il pas plus efficacement les paysans français à Bruxelles ?

Pourquoi ne réduit-il pas plus fortement les lourdes charges fiscales et sociales qui pèsent sur ces mêmes paysans ?

Pourquoi ne met-il pas en œuvre une véritable politique d'aménagement du territoire permettant un développement harmonieux de toutes les régions de France ?

M. Didier Migaud. Qu'est-ce que vous avez fait ?

M. Alfred Recours. Les Français sont des veaux, phrase célèbre !

M. Didier Chouat. On a vu François Guillaume à l'œuvre !

M. Jean de Gaulle. En effet, force est de constater que depuis quelques années, les inégalités géographiques ne cessent de s'aggraver. De multiples rapports démontrent que les secteurs peu performants ou peu urbanisés de notre territoire sont systématiquement délaissés par les investissements des pouvoirs publics.

Plus grave encore, dans le même temps, les plus importantes de nos villes explosent. En l'an 2000, 90 p. 100 de la population s'entasseront sur 10 p. 100 seulement du sol national. Drame des banlieues et agonie rurale sont malheureusement les deux facettes d'une seule et unique irresponsabilité étatique.

Dans ces conditions, mes chers collègues, comment accepter que les crédits budgétaires affectés à l'artisanat et au commerce chutent de 3 p. 100 et que ceux consacrés à l'aménagement du territoire s'effondrent de 20 p. 100 ? Allons-nous lentement, mais sûrement, vers une France à plusieurs vitesses ?

En 1992, nous fêterons le bicentenaire de la République « une et indivisible ».

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ah oui !

M. Jean de Gaulle. Certains feraient bien de s'en souvenir, certains qui ont trouvé voici dix ans une France solidaire et qui nous la présentent aujourd'hui fragmentée, morcelée, éclatée.

Alors, c'est la rigueur, nous dira-t-on ! Rigueur pour les chômeurs, rigueur pour les paysans et les soldats, rigueur pour les commerçants et pour les artisans !

Est-ce la rigueur également pour le ministère de la culture, qui voit progresser pour 1992 ses crédits de 7,1 p. 100 ? Est-ce la rigueur pour la Très Grande Bibliothèque - si grande qu'on n'en voit pas le bout - qu'il s'agit de terminer à marche forcée avant 1995 et qui coûtera cette année plus de 2,2 milliards de francs ?

M. le ministre délégué au budget. Et l'abat-toir de La Villette ?

M. Jean de Gaulle. Pour ma part, je me refuse à sacrifier l'essentiel au profit de l'accessoire.

Au total, mes chers collègues, je ne vous étonnerai pas en vous affirmant que ce projet de budget pour 1992 est un mauvais projet.

D'une part, parce qu'il ne fait que refléter les contradictions d'une « majorité » qui ne sait plus ni qui elle est, ni ce qu'elle fait.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Si ! Nous le savons parfaitement !

M. Jean de Gaulle. D'autre part, parce qu'il condamne inéluctablement notre pays à l'immobilisme intellectuel, social et économique.

Vous comprendrez, mes chers collègues que je ne puisse pas apporter ma caution à ce budget du renoncement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Fabien Thiémé.

M. Fabien Thiémé. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget pour 1992 se voudrait celui de la lutte contre le chômage. En fait, force est de constater qu'il supprime 2700 emplois de fonctionnaires, qu'il n'apporte pas aux entreprises publiques les moyens nécessaires, qu'il refuse, voire il détourne les fonds indispensables à la relance, à la formation et à l'emploi. Ce projet sert les intérêts grandissants des marchés financiers.

Quinze mille emplois sont en jeu dans le secteur public chez Renault, Air-France, Bull, Usinor, Thomson, Atochem. Le Gouvernement a la responsabilité et les moyens d'empêcher ces réductions d'effectifs.

Mais que propose-t-il ? Un traitement social des plans de licenciements et une négociation des reconversions. Peut-on raisonnablement croire que les entreprises publiques ont besoin d'un délai pour licencier afin de lutter contre le chômage ? Quant aux plans de formation, on connaît trop bien leur contenu : stages bidon, primes au départ - et leurs résultats - précarité et chômage.

M. Emmanuelli, président de la commission des finances, a raison de se demander « à quoi servent les entreprises publiques si elles ne sont pas exemplaires en préservant l'emploi ».

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Fabien Thiémé. Mais est-ce pour proposer une autre politique industrielle ou pour mieux justifier les privatisations partielles ?

Par décret du 5 avril dernier, le Gouvernement a d'ailleurs autorisé des prises de participation privées dans le capital des sociétés mères d'entreprises publiques jusqu'à hauteur des 49,9 p. 100. Ces prises de participation seraient associées à des augmentations de capital.

Les nationalisations de 1981 étaient inscrites dans une volonté de progrès social. Elles ont constitué un pas en avant avec le souci de mieux inscrire l'industrie française dans la maîtrise des technologies et l'internationalisation.

Mais le volontarisme industriel affiché initialement a très vite été dominé par les critères de gestion capitalistes. Alors qu'il fallait aller plus loin dans les réformes et vers plus de démocratie, alors qu'il fallait plus que jamais prendre en compte la volonté populaire, le Gouvernement s'est au contraire engagé, dès 1983, dans l'austérité budgétaire et salariale et il a développé la tutelle des marchés financiers sur

l'Etat et le secteur public. On peut constater aujourd'hui les résultats de cette politique, que la droite, entre 1986 et 1988, n'a fait qu'aggraver.

Les privatisations, mêmes partielles, ne peuvent être une solution aux problèmes des groupes publics. Ces derniers ont été très actifs pour s'internationaliser, mais sans soutenir les efforts et les objectifs d'emploi, de formation, de qualification, de développement des capacités de recherche et de production, de rééquilibrage des échanges de la France. Bref, ils ont été invités à se comporter comme des multinationales retirant à notre pays des moyens décisifs de politique industrielle.

Depuis 1988, le secteur public industriel a ainsi mobilisé 215 milliards de francs de ressources. Tout cet argent a accompagné une croissance de ces groupes dans laquelle une énorme accumulation financière de sorties de capitaux - 32 milliards en 1989 -, de rachats d'entreprises, de placements financiers spéculatifs ont conditionné des investissements matériels tournés contre l'emploi.

Souvent, lorsque le Gouvernement est intervenu pour débloquer des fonds publics, afin de créer des emplois, ces fonds ont été détournés de leur orientation. Je pourrais citer de nombreux exemples dans le département du Nord, que ce soit dans la sidérurgie, dans le textile, chez Thomson il y a trois ans, dans le cadre des luttes menées à Unimétal ou, dans le cadre des objectifs qui ont été fixés, l'implantation de Thomson à Marly. Là, 64 millions de francs de fonds publics ont été débloqués avec l'objectif de créer 700 emplois. Cela se traduit actuellement par des menaces sérieuses de fermeture, avec uniquement 157 emplois créés ! Parallèlement, pour inciter au départ, on proposait au personnel des primes de 5 millions de centimes.

Cette logique n'est pas bonne. Or on en trouve des exemples partout dans notre pays.

Ces stratégies ont rendu vulnérables les groupes publics français dans le retournement de conjoncture actuel. Les pertes de part de marchés se combinent ainsi au poids énorme des dettes. On a appris qu'Air France et Bull devaient opérer de nombreux licenciements alors qu'on disait que leur situation était « assainie » depuis longtemps. Assainies bien souvent, là aussi, avec des fonds publics qui auraient été plus utiles et efficaces s'ils avaient été consacrés à la création d'emplois, à la démocratisation de la gestion, au progrès social ou encore à la reconquête du marché intérieur.

Qualifiées hier d'irréalistes ou encore d'archaïques, les propositions des communistes - autonomie de gestion des entreprises publiques avec de nouveaux critères d'efficacité sociale dans l'utilisation des fonds, concertation planifiée des choix d'investissements et des stratégies, coopérations franco-françaises et internationales équilibrées - rencontrent désormais de plus en plus d'écho chez les salariés des entreprises publiques et devraient être prises en compte par le Gouvernement.

Ces propositions demandent, en effet, une nouvelle organisation du système financier public, qui, actuellement, incite à la croissance financière et spéculative, au lieu de favoriser la production réelle. Toutes les innovations fiscales de ces dernières années ont été principalement consacrées à développer le marché financier. Les rapports banque-industrie, banque-assurance servent avant tout soit à réaliser des O.P.A., soit à les contrer, mais il n'existe toujours pas de crédit bancaire, d'implication des assurances pour la formation, la recherche ou encore pour leur prolongement en emplois qualifiés.

Et que dire enfin de la façon dont l'Etat français a incité à l'insertion internationale des groupes publics ? Où est, monsieur le ministre, la créativité politique, pourtant indispensable pour développer l'industrie française en matière d'organisation des coopérations avec l'Est, avec l'Afrique, et pour empêcher l'Europe d'être un ventre mou face aux produits et aux capitaux américains ou japonais ?

A cet égard, la Commission de Bruxelles fait peser sur notre indépendance de sérieuses menaces. L'accord C.E.E.-Japon, qui a été passé par la Commission de Bruxelles sans consultation, avis ou décision des parlements nationaux, va augmenter les importations de voitures japonaises et mettre ainsi en péril l'industrie automobile française. Chez Renault, qui achève cette année un plan de 4620 suppressions d'emplois, on parle maintenant de 40 p. 100 d'emplois menacés à terme ! Le veto de cette même commission sur le rachat de la firme aéronautique canadienne De Havilland par l'Aérospatiale et Alenia confirme un peu plus

le caractère technique et anti-démocratique de l'Europe qui se construit, même si les milliards investis par l'Aérospatiale seraient plus utiles s'ils étaient consacrés au rattrapage du pouvoir d'achat, à la qualification accrue des personnels, à la formation ou à l'embauche des jeunes.

De même, l'entrée du japonais Nec dans la société Bull et une alliance éventuelle de Thomson et Philips, au détriment d'un accord de solidarité entre Bull, France-Télécom et Thomson permettant des accords internationaux équilibrés, aggraverait les concurrences franco-françaises. Quels gâchis lorsqu'on sait que Thomson-C.S.F. a prévu 4 000 suppressions d'emplois sur trois ans et que Bull s'engage dans la même direction !

On ne peut, en effet, construire l'Europe industrielle sur la base de tels ferments de guerre économique.

En fait, nulle solidarité ne peut être durablement engagée à l'échelle de la France comme à celle de la Communauté sans droits d'intervention et de maîtrise des salariés, des usagers, des populations pour développer l'emploi, rattraper les retards ou réduire les déséquilibres.

Le secteur public doit être le moteur de l'intervention des salariés avec des droits autrement plus importants pour ceux-ci que de simple strapontins dans les conseils d'administration.

Ainsi pourrait être conduite une transformation positive de toute la société mixte tirée par un secteur public efficace. Cela est indispensable pour revivifier et densifier le tissu français de P.M.E. si fragile face à celui de l'Allemagne et de l'Italie.

Les entreprises publiques, par le rôle social et économique qu'elles devraient tenir, restent donc toujours un enjeu de société.

Les députés communistes, quant à eux, placeront toujours cet enjeu dans le cadre d'une véritable politique de gauche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, ce projet de loi de finances a une originalité : il est le dernier de la législature qui devrait être exécuté en totalité avant les élections législatives de 1993, où la majorité sera jugée.

M. Eric Raoult. Et battue !

M. Gilbert Gantier. C'est la raison pour laquelle je m'attendais à ce que ce budget traduise un certain élan, l'élan d'un nouveau gouvernement.

Je dois vous dire, monsieur le ministre, que j'ai été fort déçu.

M. Alfred Recours. Cela ne nous étonne pas !

M. Gilbert Gantier. Je trouve votre budget sans âme et sans ambition.

Vous semblez attendre avec résignation - c'est ce qui ressortait du discours du ministre d'Etat cet après-midi - le retour d'une croissance mondiale, hélas encore hypothétique, et vous n'entrez aucune réforme de fond.

Après le terrible échec de la politique dite « de relance », pratiquée par Jacques Delors en 1981 et 1982, les gouvernants socialistes semblent s'être convertis au monétarisme, qu'ils ont rebaptisé « politique des grands équilibres » ou de « désinflation compétitive ». Le ministre d'Etat a consacré une bonne partie de son intervention à stigmatiser les partisans d'une dévaluation en regardant obstinément vers les bancs de l'opposition. Or nous ne nous sommes jamais prononcés, bien au contraire, pour une dévaluation ! Nous ne partageons pas le point de vue de tel professeur en mal de succès de librairie ou de certains amis du ministre d'Etat qui ont, eux, des doutes que nous ne partageons pas !

M. le ministre délégué au budget. M. Balladur ne s'est pas trop gêné pour dévaluer !

M. Eric Raoult. C'était l'héritage !

M. Gilbert Gantier. Si vous voulez m'interrompre, monsieur le ministre, je veux bien !

M. le ministre délégué au budget. Non, c'était une réflexion comme ça, en passant !

M. le président. Poursuivez, monsieur Gantier.

M. Gilbert Gantier. M. Balladur a procédé à une dévaluation en arrivant au Gouvernement. C'était la quatrième dévaluation socialiste, après les trois premières de M. Delors ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Pierre Bouquet. C'est quand même lui qui l'a faite !

M. Gilbert Gantier. Quoi qu'il en soit, ces considérations ne nous empêchent pas aujourd'hui d'affirmer que votre politique a échoué.

Certes, l'inflation a été réduite. Certes, le différentiel avec l'Allemagne est devenu favorable. Mais ne vous référez-vous pas ainsi à des indices abstraits plutôt qu'à des valeurs réelles ?

M. le ministre délégué au budget. Voilà autre chose !

M. Gilbert Gantier. Le franc fort est, hélas - et je regrette d'avoir à le dire - une illusion : car, depuis le début de l'année, il se trouve au dernier rang - ou à l'avant-dernier rang avec la couronne danoise - du système monétaire européen. La Banque de France a dû intervenir à maintes reprises pour le soutenir. Le franc ne constitue malheureusement pas une monnaie de référence, à la différence du mark, qui, lui, s'est peu à peu constitué sa zone en Europe.

M. Alfred Recours. Vous avez l'air de vous en réjouir !

M. Gilbert Gantier. S'il en est ainsi, c'est parce que, au-delà des indices abstraits dont vous vous vantez, votre politique a des effets négatifs bien réels sur notre économie.

Je commencerai par les taux d'intérêt, dont le ministre d'Etat a longuement traité cet après-midi, graphiques à l'appui.

Pour être précis, il faudrait parler des taux d'intérêt réels, c'est-à-dire hors inflation. Les chiffres tout récents que j'ai obtenus - ils datent de vendredi dernier - indiquent que le taux d'intérêt réel en France est de 6,1 p. 100, contre 4,5 p. 100 en Allemagne et 1 p. 100 aux Etats-Unis.

Avec des taux d'intérêt réels supérieurs à 6 p. 100, investir devient un acte héroïque pour un chef d'entreprise, car, généralement, la rentabilité d'un investissement industriel ne dépasse guère 4 p. 100 environ en francs constants. Toute personne sensée préférera donc placer ses disponibilités sur les marchés financiers. Cela explique largement la mollesse de notre moteur économique.

Ces taux d'intérêt excessifs sont à la base de notre stagnation, et par conséquent du développement du chômage, dont il a été également traité cet après-midi.

Votre politique, on peut le dire, a tué la croissance.

Permettez-moi de vous rappeler que, de 1961 à 1980, la France se situait au second rang après le Japon pour la progression de son P.I.B. Depuis 1981, elle obtient des résultats inférieurs à la moyenne de l'O.C.D.E.

Pour 1992, vous pronostiquez un taux de croissance de 2,2 p. 100, mais la Caisse des dépôts et consignations, plus prudente, se borne à avancer un taux de 1,8 p. 100. De toute façon, le fossé continue de se creuser entre notre économie et celle de nos partenaires, et l'on pourrait parler de désindustrialisation relative de notre pays depuis que les socialistes sont au pouvoir. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. En effet !

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas vrai !

M. Eric Raoult. Bien sûr que si !

M. Gilbert Gantier. Votre modèle économique n'est pas l'Allemagne, bien que Mme Cresson s'y réfère souvent, mais plutôt l'Angleterre des années trente.

M. Eric Raoult. Et la R.D.A. !

M. Gilbert Gantier. L'Allemagne a construit sa puissance sur la base d'un tissu industriel dense et compétitif. Or votre politique étouffe nos entreprises, qui, comme les particuliers, faute de pouvoir investir, se transforment parfois, hélas, en rentiers.

Votre politique de désindustrialisation se reflète d'ailleurs dans l'évolution quantitative des investissements. Selon des chiffres tout récents de l'O.F.C.E., la diminution de l'investissement en 1991 serait de 0,6 p. 100 en général. Mais, si l'on ne retient que le secteur industriel, la chute atteint 6 p. 100,

alors qu'en Allemagne et au Japon le même indice progressera de 7 p. 100. Ce manque d'investissement nuit - c'est l'évidence - à la compétitivité de nos entreprises. En effet, selon la Fondation mondiale de l'économie, qui réalise chaque année une étude à ce sujet, la France occupe en 1991 le quinzième rang pour la compétitivité, loin derrière tous les autres pays industrialisés.

Parlons du déficit commercial. Le ministre d'Etat a abordé ce problème dans l'après-midi. Cette année, il dépassera, une fois de plus les 40 milliards de francs. Et pour 1992, aucune amélioration n'est attendue. Lors de ces dix dernières années, les exportations françaises ont progressé moins vite que celles de nos partenaires. On nous parle de l'amélioration de nos échanges avec l'Allemagne, mais chacun sait que cette amélioration est, hélas, purement conjoncturelle, liée à la réunification et aux besoins des Länder de l'Est.

Notre solde industriel, symbole de la puissance économique d'une nation, s'est dégradé de plus de 150 milliards de francs en moins de dix ans. En 1990, notre déficit industriel s'est ainsi élevé à 57 milliards de francs. Et, pour 1991, il sera, on peut le présumer, du même ordre.

D'ailleurs, l'échec de votre politique industrielle se répercute en partie sur votre politique sociale. En effet, pour rester compétitive - cela a été souligné plusieurs fois, mais je tiens à le répéter - les entreprises, compte tenu du poids excessif des prélèvements qu'elles supportent, sont obligées de verser des salaires plus faibles que ceux de leurs concurrents étrangers. Ce choix forcé n'est pas sans incidence sur la nature et la structure de la production. L'industrie française a dû, bien des fois, opter pour des produits à faible intensité technologique. On peut le regretter.

Cette désindustrialisation se traduit malheureusement - on l'a dit, mais il faut aussi le redire - par un fort taux de chômage. Dans le rapport économique et financier joint au projet de loi de finances, vous indiquez que « le niveau du chômage en France n'est pas le plus élevé des grands pays ». Dans votre exposé, vous prenez comme exemple non pas l'ex-R.F.A., mais l'Allemagne réunifiée. Il faut, là, rétablir la vérité. Il convient de noter que le taux de chômage dans l'ex-R.F.A., malgré une immigration sans précédent, s'élève à 4,5 p. 100, alors que notre taux de chômage, au contraire, se situe depuis dix ans dans le haut de la fourchette européenne.

En outre, la France a enregistré une moindre diminution de son taux de chômage pendant la période de croissance, et un simple ralentissement provoque l'aggravation à laquelle nous assistons.

Devant un tel tableau, vous apparaissez de plus en plus désarmés et votre budget en est une nouvelle démonstration.

Vous avez des bouées de sauvetage...

M. Pierre Forgues. Le groupe socialiste ? (*Sourires.*)

M. Gilbert Gantier. ... dont l'une s'appelle le R.M.I. J'ai honte pour mon pays lorsque j'apprends que près d'un million de personnes ont été contraintes de recourir directement ou indirectement au R.M.I. pour vivre.

M. Raymond Douyère. Dans les autres pays, ces personnes n'auraient rien !

M. Alfred Recours. Avec vous, monsieur Gantier, elles n'avaient rien !

M. Gilbert Gantier. Je suis scandalisé par la transformation des départements d'outre-mer en zones d'assistés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ainsi, le nombre d'allocataires du R.M.I. est identique à la Réunion à celui du nombre d'assistés en Ile-de-France, alors que le nombre d'habitants y est vingt fois moindre.

M. Alfred Recours. Avec vous, ces personnes avaient juste le droit de crever de faim !

M. Gilbert Gantier. En annonçant fièrement que les crédits alloués au R.M.I. augmenteront de 45 p. 100 en 1992, vous reconnaissez que votre politique engendre des inégalités. C'est précisément le point sur lequel vous prétendez être performants alors que vous ne l'êtes pas. Cela n'est pas nouveau puisque le Centre d'études des revenus et des coûts nous le répète chaque année.

M. Pierre Forgues. Mais non !

M. Gilbert Gantier. Budget sans âme et sans ambition, disais-je. Votre incapacité à réorienter votre politique provient pour une grande part du poids excessif de la dette publique. En dix ans, sous votre règne, son montant a quadruplé, passant de 500 milliards de francs en 1981 à 1 850 milliards de francs en 1991. En 1992, on dépassera les 2 000 milliards de francs, ce qui représente 28 p. 100 du P.I.B. Certes, on nous assure que cet endettement demeure inférieur à celui de nos partenaires, mais la dette a été contractée récemment à des taux prohibitifs et son remboursement se traduit par une progression ininterrompue du service de la dette, devenu en quelques années le troisième poste budgétaire.

La charge de la dette est passée de 44 milliards de francs en 1981 à 152 milliards de francs en 1992, soit l'équivalent de la moitié de l'impôt sur le revenu acquitté par les Français. La vulnérabilité des finances publiques est totale puisque l'élévation d'un point des taux d'intérêt augmente le service de la dette de 3 milliards de francs.

Sans cette charge, monsieur le ministre, le budget serait en suréquilibre, ce qui accroîtrait singulièrement votre marge de manœuvre.

M. Pierre Forgues. La Palice !

M. Gilbert Gantier. D'un point de vue économique, d'ailleurs, cet endettement n'est pas neutre. Par son effet d'éviction sur les marchés financiers, il pénalise lourdement les entreprises en pesant sur les taux d'intérêt et, par conséquent, sur l'investissement.

Je répète avec force que le désendettement de l'Etat constitue une priorité pour nos gouvernements des prochaines années. C'est ce à quoi nous nous emploierons par une double action : par des privatisations et par une réelle politique de l'épargne que vous n'avez pas eu le courage d'engager.

Parlons un moment de l'épargne. Je rappelle que le taux d'épargne des ménages est passé de 18 p. 100 du revenu disponible brut en 1981 à 11,9 p. 100 en 1991, ce qui est très inférieur aux taux allemand et japonais. Il convient donc d'avoir de l'imagination. Pour favoriser les placements longs, le groupe U.D.F. proposera, le moment venu, la création d'un plan d'épargne d'entreprise et d'un plan d'épargne en actions. La retraite par capitalisation ne doit pas être un tabou, elle fonctionne d'ailleurs très bien en Allemagne, au Royaume-Uni ou au Japon.

M. Pierre Forgues. Tout ça, c'est bon pour les habitants du XVI^e arrondissement !

M. Gilbert Gantier. Le Président de la République nous a par ailleurs dit il y a quelque temps que les prélèvements obligatoires avaient atteint un sommet à ne pas dépasser.

Le 14 juillet dernier, le Président de la République a annoncé qu'il n'y aurait aucun impôt supplémentaire. Or les dernières augmentations de l'assurance maladie, de la taxe départementale sur le revenu et de la contribution sociale généralisée entraineront pour un couple avec deux salaires de respectivement 7 000 francs et 15 000 francs un surcroît de prélèvement de 2 600 francs en 1992.

On peut donc affirmer que la promesse du Président de la République de ne pas accroître les prélèvements obligatoires est déjà dépassée. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alfred Recours. C'est inexact !

M. Gilbert Gantier. J'en arrive à la jungle des dépenses obligatoires, dont quelques-unes doivent être relevées.

Je rappelle - mais vous l'avez vous-même souligné au Sénat, monsieur le ministre - que notre contribution à la Communauté européenne s'élèvera en 1992 à 84 milliards de francs, soit 19 p. 100 de plus qu'en 1991. Le budget européen s'élève à 435 milliards de francs, en progression de 300 p. 100 en dix ans.

Nous sommes favorables à l'Europe, mais nous ne sommes pas favorables à ce que le Parlement signe chaque année un chèque en blanc au profit des Communautés, lesquelles ne nous donnent d'ailleurs pas toujours toutes les satisfactions que nous pourrions en attendre. Il ne faut pas qu'au nom de l'Europe se construise un système bureaucratique digne de Kafka.

En ce qui concerne les crédits alloués au ministère de la culture, je ne peux que me féliciter de leur progression de 7 p. 100. Mais je m'interroge sur l'utilité des crédits destinés à la Très Grande Bibliothèque qui, au titre des grands travaux, reçoit en 1992 2,2 milliards de francs, ce qui me paraît excessif.

En raison du poids de vos erreurs passées et faute d'avoir aujourd'hui le courage politique qui conviendrait, vous avez retardé les choix cruciaux en matière de lutte contre le chômage, de formation professionnelle, de fiscalité et de politique sociale.

Trahi par vos multiples promesses, le pays ne supporte plus aujourd'hui votre inaction. Toutes les catégories sociales réclament à présent dans la rue ou devant les perceptions un nouveau souffle que l'on ne perçoit pas dans votre projet de budget. C'est pourquoi nous ne pourrions pas voter ce projet de loi de finances. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, dans l'hémicycle, cet après-midi, j'ai vu, comme nos collègues, un ministre d'Etat qui non seulement n'était pas au mieux de sa forme, mais semblait même sur la défensive. Il s'est adressé essentiellement à ceux qui siègent sur les bancs qui se trouvent devant nous, comme s'il avait eu un grand besoin de convaincre ceux qu'il appelle ses amis socialistes de la justesse de ses vues. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Didier Chouat. Ils sont convaincus !

M. Ambroise Guellec. D'autres que moi diront beaucoup mieux ce qu'ils pensent du budget sur le plan général. Je voudrais, pour ma part, traiter un aspect sectoriel sur lequel j'ai trouvé le ministre d'Etat particulièrement discret et assez mauvais : les problèmes de l'agriculture. Nous étions, il y a très peu de temps, avec M. Mermaz en commission. Interpellé sur des points particulièrement importants, pour nous mais surtout pour les agriculteurs, le ministre de l'agriculture s'est trouvé totalement d'accord avec nous mais nous a répondu chaque fois que la décision ne lui appartenait pas.

Nous avons cru comprendre, monsieur le ministre délégué, que vous y pouviez quelque chose. Je vais donc vous interroger, ce qui vous rend peut-être service en vous évitant, lorsque vous vous rendez dans la campagne française, lors des prochaines semaines, de devoir vous faire accompagner de véhicules blindés légers - c'est ce qui arrive lorsqu'on n'écoute pas bien des revendications que nous estimons particulièrement justifiées, et nous ne sommes pas les seuls à en juger ainsi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Premier point sur lequel je souhaite vous interroger : la suppression de la taxe sur le foncier non bâti. M. Mermaz nous a dit textuellement qu'il était pour sa suppression complète en ce qui concerne les parts régionale et départementale, qu'il en avait parlé avec le Président de la République...

M. Patrick Ollier. Lui-même !

M. Ambroise Guellec. ... et que celui-ci l'avait assuré qu'il était totalement d'accord, qu'il fallait en terminer avec cette question.

M. Eric Raoult. Mais Rocard ne veut pas ! *(Sourires.)*

M. Ambroise Guellec. M. Mermaz a cependant souligné que, malheureusement, les choses ne se faisaient pas comme ça dans notre République.

Je pose donc la question : allons-nous enfin arriver, en partant de propositions que nous avons apprises ces jours-ci par la presse, telle la suppression de 70 p. 100 de la part départementale et régionale de la taxe sur le foncier non bâti pour les pâturages, herbages notamment, etc., à quelque chose d'un peu plus consistant et qui répondrait mieux au souci des agriculteurs, d'un grand nombre de parlementaires, du ministre de l'agriculture et du Président de la République ?

M. Philippe Auberger. La proposition qui nous est soumise ne concerne que les terrains d'élevage, les pâturages, pas les autres terrains.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Pourquoi vous arrêtez-vous à la part départementale, monsieur Guellec ?

M. Ambroise Guellec. A la part départementale et régionale !

M. Alain Richard, rapporteur général. Puisque nous en sommes à la surenchère, pourquoi ne pas supprimer la part communale ? Démagogie !

M. Ambroise Guellec. Vous pouvez dire n'importe quoi, mon cher collègue...

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est plutôt vous !

M. Ambroise Guellec. Pas du tout ! Je ne vous empêche pas de dire n'importe quoi et vous y réussissez très bien, me semble-t-il ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Votre proposition est d'une grande crédibilité !

M. Ambroise Guellec. Parfaitement crédible !

M. Raymond Douyère. Quelle crédibilité ? Ça fait trente ans que vous dites n'importe quoi !

M. Alain Richard, rapporteur général. Continuez comme ça, monsieur Guellec !

M. Ambroise Guellec. Ma proposition est tellement crédible que, lorsque vous ne serez plus là, c'est nous qui supprimerons complètement les parts départementale et régionale

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est ça ! Vous vous ridiculisez !

M. Pierre Forgues. Pourquoi, monsieur Guellec, ne l'avez-vous pas fait avec M. Guillaume ?

M. Ambroise Guellec. J'ajoute que j'ai demandé à M. Mermaz d'essayer de réunir les personnes qui ont la charge de ces problèmes, aux niveaux de l'Etat, des régions et des départements, afin qu'ils en parlent ensemble ; je crois pour ma part qu'on peut avancer. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Chouat. Vous faisiez partie du même gouvernement que M. Guillaume !

M. Pierre Forgues. Oui, et qu'a-t-il fait ?

M. le ministre délégué au budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Guellec ?

M. Ambroise Guellec. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre délégué au budget. Je vous remercie, monsieur Guellec, de m'autoriser à vous interrompre, car cela va peut-être nous permettre de clarifier le débat.

M. Mermaz, dites-vous - je pense que vous rapportez exactement ses propos - a affirmé être favorable à une suppression totale des parts régionale et départementale de la taxe sur le foncier non bâti. Vous ajoutez que, lorsque vous serez aux responsabilités, vous supprimerez la totalité des parts régionale et départementale. Vous n'aurez pas beaucoup de peine puisque, à partir du 1^{er} janvier 1993, la taxe sur le foncier non bâti sera totalement supprimée !

M. Alfred Recours. Excellent rappel !

M. le ministre délégué au budget. Selon la loi du 30 juillet 1990, en effet, la taxe sera remplacée par une autre taxe qui tiendra compte de l'activité de chaque entreprise agricole.

M. Philippe Legras. Ce qui ne fait pas rire les agriculteurs !

M. le ministre délégué au budget. Personne. Mais ce sont eux qui ont demandé cette réforme ! Ils ont demandé que l'impôt local qu'ils paient - et qui finance les communes principalement, les départements et les régions - tienne compte de l'activité de l'exploitation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La loi du 30 juillet 1990 a donc prévu le remplacement de la taxe actuelle sur le foncier non bâti à partir du 1^{er} janvier 1993, et le Gouvernement doit vous fournir un rapport sur ce sujet fin septembre 1992 au plus tard. Des groupes de travail comprenant des fonctionnaires du ministère des finances et du ministère de l'agriculture mettent actuellement au point le nouveau dispositif, ce qui n'est pas si simple.

Ainsi, 1992 sera la dernière année où sera en vigueur la taxe actuelle sur le foncier non bâti. Lorsque vous affirmez que vous allez la supprimer, je vous répond, cher ami : pas de problème, le travail est déjà fait ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. Et pas par vous, monsieur Guellec !

M. Philippe Auberger. Déjà fait, c'est vite dit !

M. le ministre délégué au budget. Vous affirmez, en second lieu, que M. Mermaz préférerait une suppression à 100 p. 100 des parts régionale et départementale. Nous avons eu, en effet, cette discussion. Mais il s'agissait d'une suppression totale en 1992.

M. Philippe Auberger. Pour toutes les terres ? Pas seulement pour les pâturages ?

M. le ministre délégué au budget. Nous avons préféré prévoir une suppression de 70 p. 100 dès 1991 et en 1992.

M. Ambroise Guellec. Pour les prés et les herbages !

M. le ministre délégué au budget. La disposition votée dans la loi de finances pour 1991 prévoyait un allègement de 45 p. 100 en 1991 des parts régionale et départementale sur les prés et herbages, c'est-à-dire sur l'élevage. M. Mermaz souhaitait qu'on supprime cette part à 100 p. 100 en 1992. Nous avons finalement, après discussion, fait admettre qu'il valait mieux accorder une aide complémentaire dès cette année...

M. Didier Chouat. Tout de suite !

M. le ministre délégué au budget. ... plutôt qu'une aide de 100 p. 100 fin 1992, c'est-à-dire au moment où arrivent les feuilles d'impôt. Nous avons préféré couper la poire en deux, ce qui me paraît plus réaliste compte tenu de la situation difficile des éleveurs. Ceux-ci verront donc l'allègement de 45 p. 100 prévu initialement pour 1991 passer à 70 p. 100 pour cette année-ci.

J'ajoute que la mise en œuvre de ce dispositif m'a conduit à accorder un mois de délai supplémentaire au minimum pour le paiement de cette taxe - le temps d'émettre des avertissements complémentaires pour rectifier les avertissements déjà adressés aux exploitants concernés.

Bref, j'estime qu'il vaut mieux avoir 70 p. 100 d'allègement en 1991 et 70 p. 100 en 1992, plutôt que 45 p. 100 en 1991 et 100 p. 100 à la fin de l'année prochaine, à un moment où, je l'espère, les difficultés de l'élevage seront un peu résorbées.

En ce qui concerne les véhicules blindés légers, je n'ai pas décidé - parce que j'ai un certain sens de l'Etat et de son autorité - de m'interdire de me déplacer sur le territoire parce que des gens ont décidé d'empêcher les ministres de se déplacer ! Depuis la fin du gouvernement de Vichy, les ministres n'ont plus besoin d'*Ausweis* pour circuler sur les routes de la République ! Par conséquent, je me déplace et je demande simplement aux préfets d'assurer ma protection.

M. Alfred Recours. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Les véhicules blindés légers étaient là uniquement pour dégager les tracteurs dans l'hypothèse où ils auraient bloqué les routes. C'est ce qu'on appelle l'autorité de l'Etat ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Estrosi. L'Etat, c'est lui !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Guellec.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, les agriculteurs n'ont pas tout à fait les mêmes moyens que vous pour se faire entendre, quand ils ont des problèmes aussi graves que ceux qu'ils rencontrent actuellement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre délégué au budget. Quand on incendie une trésorerie générale et qu'on manque de brûler le gardien et sa femme, je ne trouve pas cela très agréable !

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas excusable !

M. Ambroise Guellec. J'espère que vous allez me laisser terminer tranquillement, monsieur le ministre délégué !

M. Alain Richard, rapporteur général. Ces actes ne sont absolument pas excusables !

M. Ambroise Guellec. Non, mais il y a des plaisanteries et des comportements qui sont très mal acceptés...

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas une plaisanterie !

M. le président. Monsieur le rapporteur général, calmez-vous !

M. Ambroise Guellec. ... pas certaines catégories professionnelles de notre pays !

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas une plaisanterie ! Ce que vous dites est coupable ! Ce n'est pas digne ! Et vous avez été membre du gouvernement de notre pays, monsieur Guellec ! Vous couvrez de tels agissements ?

M. Patrick Ollier. Vous perdrez votre sang-froid, monsieur le rapporteur général !

M. Ambroise Guellec. Je pense, monsieur le rapporteur général, que M. Charasse est parfaitement capable de se défendre tout seul et qu'il n'a pas besoin de votre concours, du moins sous cette forme.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce que vous dites est indigne ! La légalité républicaine ne doit être bafouée par personne !

M. Ambroise Guellec. La légalité républicaine n'est pas bafouée et je suis aussi bon républicain que vous !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est le moment de le prouver !

M. le président. Monsieur Guellec, reprenez votre propos. S'il vous plaît, mes chers collègues, n'interrompez plus l'orateur afin qu'il puisse terminer son discours !

M. Ambroise Guellec. Merci, monsieur le président, vous êtes un grand sage.

Cela dit, la réforme sur le foncier non bâti que M. le ministre délégué nous annonce, nous n'y sommes plus favorables du tout et nous le disons dès maintenant.

M. le ministre délégué au budget. Ah !

M. Ambroise Guellec. Nous attendons bien sûr avec intérêt ce que vous nous proposerez, mais ni nous ni la profession agricole - et j'ai interrogé les professionnels récemment - ne sommes d'accord avec vous.

M. Raymond Douyère. Ce sont les agriculteurs qui ont demandé cette réforme l'année dernière ! Vous n'étiez pas là, vous ne le savez pas ?

M. Ambroise Guellec. Je tiens à vous le dire, que cela vous plaise ou non, monsieur Douyère, et gardez votre calme, je vous en prie !

M. Raymond Douyère. L'allègement a été négocié avec les professions elles-mêmes ! Vous ne le savez même pas !

M. le ministre délégué au budget. Me permettez-vous à nouveau de vous interrompre, monsieur Guellec ?

M. Ambroise Guellec. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué, avec l'autorisation de l'orateur.

Je vous suggère que ce soit la dernière fois, monsieur le ministre, sinon M. Guellec va vous emmener jusqu'au petit matin !

M. le ministre délégué au budget. Je vous remercie, monsieur Guellec, de votre courtoisie.

Finissons-en avec le foncier non bâti. Attendons, si vous le voulez bien, le rapport qui a été demandé par le Parlement !

M. Raymond Douyère. Bien sûr !

M. le ministre délégué au budget. D'ailleurs, lorsque la loi du 30 juillet 1990 a été votée, il n'y a pas eu d'opposition particulière des uns et des autres à cet essai de transformation.

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Dominique Gambier. L'opposition a voté cette disposition !

M. le ministre délégué au budget. Vous dites maintenant, monsieur Guellec, que vous n'y êtes pas favorables. Peut-être avez-vous réfléchi entre-temps - ce qui est votre droit ? Mais une chose est de dire que vous n'êtes pas favorables à la réforme du foncier non bâti et une autre d'affirmer que vous êtes pour la suppression du non-bâti ! Je souhaite que vous m'indiquiez comment vous financerez les dépenses des communes rurales, comment vous assurerez leur liberté, alors que vous voulez transformer un impôt - dont elles ont la maîtrise du taux, donc du montant -, par une dotation forfaitaire de l'Etat, qui sera d'ailleurs payée par je ne sais qui.

M. Dominique Gambier. Démagogie !

M. le ministre délégué au budget. Comment, je le répète, assurerez-vous la liberté communale ? Nous reprendrons ce débat l'année prochaine !

M. Ambroise Guellec. Je suis maire d'une petite commune rurale...

M. le ministre délégué au budget. Moi aussi !

M. Ambroise Guellec. ... et, effectivement, je suis heureux d'avoir la maîtrise de cet impôt. Je n'ai jamais parlé de la part communale et je m'en garderai bien.

M. Alain Richard, rapporteur général. Est-elle plus juste ?

M. Alfred Recours. C'est la plus lourde !

M. Ambroise Guellec. Je suis aussi conseiller général et je sais tout ce que l'on peut faire en gérant astucieusement cette recette : je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point.

M. le ministre délégué au budget. Nous reprendrons ce débat ultérieurement !

M. Ambroise Guellec. Avec plaisir ! Je conclurai rapidement puisqu'il semble que mon temps de parole soit écoulé depuis un certain temps déjà - il est vrai que nous l'avons partagé très convivialement.

Je souhaite également, monsieur le ministre, vous interroger sur les prêts bonifiés car je crois qu'on s'est livré en l'occurrence à un tour de passe-passe.

On annonce de façon un peu spectaculaire aux agriculteurs que l'on va leur en donner plus, comme tout récemment avec l'octroi à compter du 15 octobre de 1,9 milliard de francs de prêts bonifiés du Crédit agricole. Mais c'est de l'escroquerie ! Il faut savoir, en effet, qu'en début d'année M. Rocard, alors aux affaires, avait arrêté une enveloppe de 14 milliards de francs. Or voilà que pour des raisons que j'ignore, celle-ci a fait l'objet d'un abattement autoritaire de 15 p. 100.

M. le ministre délégué au budget. La régulation budgétaire !

M. Ambroise Guellec. Régulation budgétaire ou pas, 2,2 milliards de francs devaient être mis à disposition, sans bruit parce que cela ne nécessitait pas en fait un effet d'annonce sensationnel, au mois de septembre. Et nous avons attendu le 15 octobre pour avoir non pas 2,2 milliards de francs, mais 1,9 milliard de francs. Entre-temps, 300 millions ont disparu. Eh bien, nous ne voulons plus de ce genre de comportement - M. Richard appréciera ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

J'en termine rapidement car je ne voudrais pas retenir trop longtemps l'attention de l'Assemblée.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est sûrement lui rendre service !

M. Ambroise Guellec. Monsieur Richard, vous aurez le temps de parler et de reparler de ce budget que vous avez bien du mal à défendre !

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous, vous avez beaucoup de mal à l'attaquer !

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, je profite encore de votre présence pour poser le problème des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, et là je parle très sérieusement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Certes, car ce n'était pas le cas avant...

M. Ambroise Guellec. Une question d'actualité a été posée sur ce sujet récemment. Mme Aubry a répondu mais je sais que nous avons la chance d'avoir ce soir le véritable interlocuteur devant nous. Vous le savez, monsieur le ministre, un problème grave se pose sur ce plan, en particulier pour un certain nombre de professions liées notamment à l'agriculture et à la mer.

Pour l'agriculture, ce sont plus de 5 000 stagiaires qui sont concernés. Ils ont commencé une formation rémunérée et voilà qu'on leur coupe les vivres brutalement, en plein milieu de l'année, les empêchant ainsi de continuer !

M. Pierre Forgues. Mais non !

M. Ambroise Guellec. C'est pourtant bien de cela qu'il s'agit ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Auberger. Il en va ainsi dans tous les départements !

M. René Couanau. Tout à fait !

M. Philippe Auberger. Même dans les Hautes-Pyrénées !

M. Ambroise Guellec. J'espère que M. le ministre nous rassurera parce qu'il s'agit d'un problème grave.

Je veux évoquer un dernier point, qui me paraît important. Il porte toujours sur l'agriculture et il ne relève pas du domaine réservé de M. Mermaz mais beaucoup plus du vôtre, monsieur le ministre : il s'agit des transmissions en agriculture. Un nouveau régime de transmission a été annoncé, là encore avec la publicité qui convenait, pour les P.M.E. et les P.M.I. et certaines mesures ont été appréciées. Pourquoi, s'agissant d'un domaine très voisin, les mesures annoncées pour les P.M.E. et les P.M.I. ne sont-elles pas étendues au secteur agricole ?

M. Jean de Gaulle. Très bien !

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, je vous ai bien entendu cet après-midi nous reprocher de proposer constamment des dépenses supplémentaires ou des réductions de recettes, sans nous soucier de boucler le budget. En tout cas, soyez assuré que si les agriculteurs sont écartés d'un tel régime de transmission et qu'on leur applique des conditions moins intéressantes que celles applicables à d'autres secteurs, ils se mettront tous en société et, dans cette hypothèse, le budget de l'Etat perdra toutes les recettes fiscales qui se rattachent à cette transmission personnelle. Il est donc assez urgent d'envisager à l'occasion de l'examen du projet du budget pour 1992 dans quelles conditions le régime qui a été annoncé pour les P.M.E. et les P.M.I. pourrait être étendu à l'agriculture.

Telles sont les quelques questions que je voulais aborder à propos d'un secteur dont vous savez très bien, monsieur le ministre, ainsi que le Gouvernement, qu'il a besoin d'aides urgentes, non pas forcément sous la forme de moyens budgétaires immédiats, mais de mesures structurelles qui permettront à notre agriculture de continuer à tenir sa place. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre. Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. René Couanau. Excellentes questions !

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais d'abord appeler l'attention de l'Assemblée sur certaines mesures favorables au développement économique et à la lutte contre le chômage, ensuite évoquer les rapports entre les finances des grandes villes et le projet de loi de finances qui nous est soumis.

J'ai apprécié la valeur des mesures prises en faveur des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries. Les aider à reconstituer leurs fonds propres va dans la bonne direction, mais il faut, monsieur le ministre, aller au-delà.

Tout d'abord, vous avez fait un effort, que j'ai soutenu, pour diminuer la part de l'impôt sur le bénéfice des entreprises quand celui-ci y est réinvesti. Pourquoi, pour favoriser les contrats de retour à l'emploi, ne pas prendre également une mesure fiscale simple qui consisterait à placer la création d'un poste pour le retour d'un chômeur à l'emploi sur le même plan que l'achat d'un local, de machines ou de matériel, c'est-à-dire à favoriser l'investissement humain par rapport à l'investissement matériel ? Une telle orientation encouragerait certainement les P.M.E. au réemploi d'un chômeur suffisamment qualifié par des stages pour y être embauché.

Ensuite, nous avons eu le tort de « désaffecter », si j'ose dire, le fonds de développement économique et social. Ce fonds a en effet rendu de très grands services, non seulement aux P.M.E.-P.M.I., mais aussi à l'artisanat. En ma qualité de ministre du commerce et de l'artisanat, j'ai eu l'occasion de combiner l'action du F.D.E.S. avec celle des Banques populaires pour obtenir des prêts à amortissement différé et à des taux beaucoup plus bas que sur le marché, si bien que des artisans et des commerçants groupés ont disposé de conditions parfaitement acceptables pour investir. Le F.D.E.S. soutenait aussi les entreprises nationales. Pourquoi donc ne pas revenir sur la décision qui a consisté à le mettre en veilleuse ?

Il faudrait, par ailleurs, tout en aidant les P.M.E. et les P.M.I., soutenir l'artisanat. On compte 730 000 artisans en France. Une mesure simple les inciterait à créer au moins un emploi, je veux parler de la décote correspondante de leur taxe professionnelle. Lorsque je les ai réunis dans ma ville, à la chambre des métiers, ils m'ont indiqué qu'ils seraient prêts dans ces conditions à faire un effort d'emploi ou de réemploi.

Enfin, il faudrait reprendre une politique de grands travaux structurants pour mieux aménager le territoire et pour parfaire l'état du logement. En dépit de nos efforts en faveur du logement social, plus de cinq millions de logements, sur un parc de vingt-trois millions, nécessiteraient un effort de réhabilitation, lequel serait d'ailleurs particulièrement utile pour relancer le bâtiment.

Trop souvent, en outre, les grands équipements structurants sont en panne à la suite des multiples attaques lancées contre les tracés d'autoroutes ou contre les déclarations d'utilité publique, par exemple de barrages, notamment sur la Loire. (*Sourires.*)

La remise en état de nos canaux, de nos ports, le développement à poursuivre, avec beaucoup d'énergie, du réseau ferroviaire à grande vitesse : tout cela doit être revu avec la lutte contre les pollutions.

Mais à cet effet, monsieur le ministre, l'Etat doit s'engager davantage, manifester une plus grande volonté d'intervenir dans l'aménagement du territoire du pays, accompagner encore plus fortement l'effort des régions, des départements et, surtout, des grandes villes au cœur des grandes agglomérations.

Mme Bernadette Isaac-Sibille et M. Michel Voisin. Très bien !

M. Jean Royer. J'en viens à la fiscalité.

Il y a en France quarante-quatre agglomérations de plus de 100 000 habitants et il est particulièrement intéressant de se pencher sur l'évolution de leur dotation globale de fonctionnement.

Si, en 1985, celle-ci était de 12,4 milliards de francs, elle passera, en 1992, à 15,9 milliards de francs, soit une augmentation de 26 p. 100. Pendant ce temps, la dotation globale de fonctionnement, pour l'ensemble des collectivités, passait de 63 à 92 milliards de francs, soit une augmentation de 45 p. 100. Ainsi, alors que la dotation des grandes villes représentait 19,6 p. 100 de l'ensemble en 1985, elle ne correspondra plus, avec les nouvelles mesures fiscales qui sont prises, qu'à 17,2 p. 100.

Par ailleurs, trente-trois des quarante-quatre grandes agglomérations n'obtiendront pas les 4,1 p. 100 d'augmentation moyenne acquise entre 1990 et 1991 par la dotation globale de fonctionnement, mais 2 p. 100 seulement.

M. Pierre Forgues. 2,4 p. 100 !

M. Jean Royer. Voilà autant de dérives qui vont accroître la charge des villes et gêner leur développement. Et comme vous avez pris une mesure, qui est certes d'économie, pour réduire le déficit du budget de l'Etat de 4,2 milliards de

francs en liquidant la compensation pour diminution de taxe professionnelle, les grandes villes, du même coup, perdent encore 691 millions de francs.

Quand on fait le compte, ces mesures, si elles sont maintenues, entraîneront automatiquement 3,3 p. 100 d'impôts nouveaux dans la fiscalité des grandes villes, sauf pour celles qui bénéficieront d'une dotation de solidarité urbaine. Vous me direz, monsieur le ministre, que ma ville en fait partie. Mais je plaide ici pour toutes, et non pas simplement pour la mienne !

Il y a là un problème de fond. La dernière fois que je suis intervenu sur ce sujet, vous m'avez conseillé de saisir le comité des finances locales et de me débrouiller avec les villes moyennes et les petites communes. Malheureusement, nous, les maires des grandes villes, sommes en minorité à l'intérieur de cet organisme alors que nous représentons quatorze millions d'habitants. Et puis, pourquoi entrerions-nous dans des conflits sans fin avec nos autres collègues maires ?

Au titre du contrôle du Parlement sur votre budget et de la négociation entre le Parlement et le Gouvernement - qui devrait d'ailleurs porter sur plus de la deux millièmes partie des crédits ! - vous pourriez au moins revenir sur cette suppression de la compensation. Et cela d'autant plus que je suis très inquiet d'une demande d'augmentation de la contribution des villes au titre de la surcompensation pour la caisse de retraite des travailleurs municipaux qui est déficitaire depuis quelques années. La loi de 1974 sur la surcompensation n'ayant jamais été appliquée, nous aurions encore là une dérive supplémentaire.

M. le ministre délégué au budget. Il n'est pas question d'augmenter cette contribution.

M. Jean Royer. Si vous me l'assurez, mon inquiétude disparaît.

Néanmoins, plutôt que d'entrer en conflit avec le comité des finances locales, ne serait-il pas possible soit de revenir, même partiellement, sur la mesure que vous avez promulguée, soit de nous assurer qu'au-delà des contrats Etat-régions une politique contractuelle entre l'Etat et les grandes villes sera développée ?

Mes chers collègues, les grandes villes sont au cœur de l'évolution de la civilisation, et Dieu sait si les tensions de notre temps, si la dégradation morale voire la baisse même de l'énergie de nos concitoyens y est observable quotidiennement. Je fais dix-huit réunions de quartiers dans ma ville jusqu'au 15 janvier. Je suis stupéfait de constater que, lorsque je présente les schémas d'évolution de la ville, un silence religieux m'entoure et que pratiquement aucune question ne m'est posée. Un tel silence, en revanche, n'est plus du tout le cas lorsque j'aborde les questions de la circulation automobile et du stationnement, de l'insécurité dans des bâtiments ou, la nuit, sur la voirie ou dans les parkings ; ou encore quand il s'agit des phénomènes de déchirure sociale issus du chômage et du divorce, lesquels font éclater les familles, sans parler des demandes considérables de logements puisque j'en compte 3 500 dans ma ville alors que je reçois 180 H.L.M. par an !

M. Jean-Pierre Brard. C'est un vrai problème !

M. Jean Tardito. Nous sommes logés à la même enseigne !

M. Jean Royer. Devant ces sources de crise, monsieur le ministre, je vous propose une politique contractuelle.

Prenons l'exemple du logement social : vous mettez 75 000 P.L.A., ce qu'est tout à fait insuffisant. Voici ce que je vous propose, après en avoir d'ailleurs discuté avec la Caisse des dépôts et vos services : si vous donnez soixante P.L.A. de plus pour ma ville, je finance la bonification des taux d'intérêt pour soixante autres, ce qui me fait six millions par an d'apport direct en capital. Ainsi, en ajoutant ces soixante P.L.A. supplémentaires aux soixante que vous me donneriez en plus des 180 dont je dispose, j'arrive à trois cents P.L.A. et en quatre ans, je construis dans ma ville 1 200 H.L.M. Voilà ce qui pourrait être dit aux 3 500 familles qui attendent des logements ! Voilà une action qui serait importante tant pour votre politique sociale...

M. Eric Raoult. C'est du concret !

M. Jean Royer. ... que pour l'équilibre social de nos villes.

Pour les grands transports en commun, une subvention en investissement est nécessaire. Nous avons bien des contrats avec vous pour l'université : sur trois cents millions de francs de dépenses à Tours, j'en apporte 110 au nom de la ville, parce que son avenir est là. C'est important pour l'expansion économique comme pour la recherche scientifique.

Enfin, même pour la police, j'ai donné sept millions et demi de francs pour reconstituer le commissariat central sur cinquante millions de francs de travaux. On m'a octroyé trente nouveaux postes de policiers. C'est tout à fait insuffisant pour mettre en œuvre l'ilcitage des quartiers en crise et pour veiller sur leur évolution sociale. Pourquoi ne pas proposer aux villes des contrats d'investissement, qui permettraient de s'attaquer aux causes et aux effets de la crise de civilisation que nous vivons ?

Voilà des propositions constructives qui méritent d'être étudiées sur tous les bancs de l'Assemblée. C'est l'honneur du Parlement, tout en contrôlant les gouvernements, de proposer des solutions constructives pour améliorer l'état de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur Royer, vous qui arrivez à faire l'unanimité, ce qui est tout de même assez rare !

M. Alain Bonnot. C'était un discours constructif.

M. Eric Raoult. Royer, président !

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Eric Raoult. Il fait au moins l'unanimité !

M. Alain Richard, rapporteur. Attendez qu'il soit là depuis trente-trois ans !

M. Michel Berson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'une des fonctions du Parlement est de contrôler l'action du Gouvernement, notamment dans l'exécution du budget de l'Etat, une fois la loi de finances votée.

L'examen de l'exécution du budget de 1991 fait apparaître un certain nombre de problèmes que je voudrais rapidement évoquer, tant ils paraissent sérieux, allant même jusqu'à remettre en cause des décisions du Parlement.

Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple du budget de la formation professionnelle qui, à cet égard, me semble d'autant plus éclairant qu'il concerne l'un des secteurs prioritaires de l'action gouvernementale. Je ne m'étendrai pas sur l'ampleur des annulations de crédits dont le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a été l'objet, à la suite de l'arrêté du 9 mars 1991, annulations portant sur plus de 1,8 milliard de crédits de formation professionnelle sur un total de près de 27,5 milliards, soit 6,5 p. 100.

Ces annulations ont pesé lourdement sur la conduite de certaines actions de formation. Je les comprends, je les admetts même, dans la mesure où le Gouvernement était placé devant la nécessité d'exécuter le budget sans accroître le déficit. Mais leurs conséquences ont été d'autant plus graves qu'elles ont été accompagnées, et là est l'essentiel, d'une politique de régulation de trésorerie d'une sévérité extrême, disons peu commune.

Pour un ministère dont l'essentiel des dépenses sont des dépenses d'intervention et, qui plus est, « à cheval » sur deux exercices budgétaires puisque les activités de formation suivent le rythme d'une année scolaire, les effets de cette régulation ont été parfois, et je pése mes mots, monsieur le ministre, catastrophiques.

Le ministère du budget a interdit au ministre du travail, comme d'ailleurs à l'ensemble des ministres, d'engager avant le 30 septembre plus de 70 p. 100 de ses crédits, exception faite des dépenses de personnel, au demeurant très faibles pour la formation professionnelle.

Cette décision a eu des conséquences fâcheuses qui ont porté atteinte à l'efficacité de notre politique de formation. C'est ainsi que nombre de stages de formation qui devaient débiter en septembre et, de ce fait, être négociés et signés en mai et juin, n'ont pu l'être faute de crédits disponibles : ce qui a désorganisé les plans de formation pour la rentrée et découragé leurs initiateurs au moment même où le Gouvernement lançait, à juste titre, les Carrefours pour l'emploi et la formation des jeunes.

Autres effets fâcheux de cette régulation drastique : de très importants retards de paiement des organismes de formation mettent nombre d'entre eux dans une situation financière très difficile, les obligent à payer des agios croissants, les contraignent à intégrer ces agios dans le coût de formation et donc à en diminuer la qualité.

Certains organismes de formation sont aujourd'hui, vous le savez, au bord du dépôt de bilan. D'autres, les meilleurs, sont sur le point de renoncer dorénavant à travailler avec l'Etat. Il n'est pas normal que des centres de formation n'aient pas touché à ce jour, en octobre 1991, plus de 50 p. 100 des actions de formation achevées en 1990 ! Alors que le Gouvernement demande aux entreprises de réduire leurs délais de paiement, le ministère des finances, semble-t-il, les allonge, au risque de devoir payer des intérêts moratoires. Cette situation met en jeu la crédibilité de l'Etat.

J'ajouterai que la sortie de régulation de trésorerie n'est pas, apparemment, intervenue le 1^{er} octobre pour tout le monde. Aujourd'hui, des dossiers s'accumulent chez les contrôleurs financiers, et des conventions, notamment celles concernant l'apprentissage dans le secteur du bâtiment, ne sont pas entièrement payées pour 1990 et pas encore signées pour 1991.

Le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle génère naturellement des reports importants de crédits puisqu'il fonctionne, comme je l'ai dit il y a un instant, non pas sur une année civile mais sur une année scolaire, c'est-à-dire à cheval sur deux années civiles.

Mais en bloquant les arrêtés de report, les arrêtés de répartition dans les régions de ces reports, le ministère des finances aggrave la situation et l'importance des reports d'une année sur l'autre. On a pu noter, depuis avril, une baisse sensible des crédits de la formation individualisée et de certaines actions de formation, précisément à un moment où la mobilisation dans ce domaine s'imposait à tous.

Enfin, il n'est pas normal que les décisions du conseil de gestion du fonds de la formation professionnelle relatives à la répartition des crédits votés par le Parlement ne soient pas appliquées, au risque de remettre ainsi en cause des actions importantes, tel l'engagement de développement de la formation, signé entre l'Etat et la S.N.C.F.

Cette application trop rigoureuse de la régulation de trésorerie a pour effet de mettre à mal notre outil de formation et de démobiliser, de décourager les hommes et les femmes qui, dans ce pays, se dépensent sans compter pour faire de la formation un domaine prioritaire conformément d'ailleurs aux choix fondamentaux du Gouvernement.

Monsieur le ministre, je ne voudrais pas que l'on se méprenne : ce qui est en cause, ce n'est pas la politique de formation professionnelle du Gouvernement - elle est bonne et nous la soutenons ; ce n'est pas davantage le montant du budget de la formation professionnelle, sous réserve de quelques modifications sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir au cours de ce débat. Non, ce qui est en cause, c'est l'exécution du budget, qui, comme je viens de le démontrer, pose problème.

En vérité, force est de reconnaître que les mécanismes de gestion longs et complexes des crédits de la formation professionnelle ne sont plus adaptés à la situation présente, qui a vu la formation, ses crédits, ses dispositifs prendre une importance grandissante dans le budget de l'Etat. Les instruments de suivi des mesures et des dispositifs, les méthodes de gestion des crédits doivent être revus pour être plus opérationnels. Ainsi nous rendrons beaucoup plus efficace la gestion des deniers publics et, partant, notre politique de formation professionnelle. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget que l'Assemblée est appelée à examiner marque une étape importante par rapport aux exercices antérieurs, car il ne parvient plus, en dépit d'habiletés de présentation, à masquer l'abandon des grands équilibres dont notre économie a besoin pour rester compétitive et porteuse de croissance et d'emplois.

Intervenant dans un contexte de chômage et de récession, ce projet ne s'en situe pas moins dans le droit-fil des budgets des années précédentes : il ne se singularise que par son incapacité, face à une conjoncture très dégradée, à jouer son

rôle naturel dans la relance de l'économie française, laquelle paie aujourd'hui un lourd tribut à l'accumulation de décisions trop longtemps différées ou trop tardivement prises.

Je ne reviendrai pas sur les analyses que nombre de mes collègues de l'opposition ont développées à cette tribune. Je vais circonscrire mon propos à trois préoccupations principales : l'emploi et la croissance ; les investissements des entreprises ; le financement des déficits.

L'emploi et la croissance sont sacrifiés à une politique qui, depuis plusieurs années, n'a pas favorisé l'investissement des P.M.E. et des P.M.I. Le nouveau plan en faveur de ces moyennes entreprises - plan que j'approuve - ne vous coûte rien, car, en fait, ce sont celles qui sont bien gérées qui paieront.

La plupart de nos voisins ont un taux de chômage inférieur au nôtre, car leurs investissements n'ont pas pris le même retard qu'en France. Je rappellerai seulement, pour illustrer mon propos, que l'Allemagne, notre principal partenaire, parvient, en dépit de l'épreuve de la réunification, à contenir le taux de chômage au-dessous de 6 p. 100 et que, pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts d'atteindre 10 p. 100.

Pour ce qui est des taux d'intérêt, il convient de rappeler que le taux d'intérêt réel - c'est-à-dire après déduction de la hausse des prix - atteint, à long terme, en France, 6,5 p. 100. C'est un des taux les plus élevés des pays industrialisés. Les Américains, eux, ont baissé à plusieurs reprises les taux d'intérêt, pour relancer leur économie. Cet élément est primordial pour engendrer la création d'emplois.

En effet, la modernisation de notre industrie est la seule voie qui conduise à une pénétration réelle et durable des marchés extérieurs et au maintien d'un tissu vivace de grandes, moyennes et petites entreprises, comme le prouvent les performances des secteurs où des investissements lourds et appropriés ont été effectués. Le rapport remis au Conseil économique et social par M. Escande souligne à juste titre les faiblesses de l'investissement productif des entreprises - 12 p. 100 du produit intérieur brut en 1989 - et démontre que ce budget ne comporte pas les mesures qui permettraient d'inverser la tendance.

Il est significatif, en effet, que la décision d'abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires redistribués intervienne tardivement, d'autant que, ces dernières années, la surtaxation des dividendes a entravé la reconstitution des fonds propres des entreprises et a entraîné ces dernières à recourir dans des proportions excessives à l'endettement.

Avant de conclure, je ne puis m'empêcher de mentionner la solution retenue pour financer une partie des déficits : ponction de 7 milliards de francs sur le fonds de réserve de l'épargne-logement, d'une part, prélèvement de 5,2 milliards sur les recettes des collectivités locales, d'autre part - du fait d'une série de cessations de compensations affectant la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation. Cette ponction brutale sur les finances des collectivités locales ne pourra être comblée que par un accroissement de la pression fiscale locale, ce qui revient à transférer sur les collectivités locales la charge des allègements d'impôt au niveau national. Cette pratique, qui consacre la précarité de l'Etat vis-à-vis de ces collectivités, doit être dénoncée comme portant atteinte à la stabilité nécessaire des circuits de financement des communes, des départements, et des régions.

Le temps de parole qui m'est imparti ne me permet pas de développer l'ensemble des éléments qui me conduisent à ne pas approuver le projet de budget élaboré par le Gouvernement. La gravité de la situation requiert un changement radical dans les choix de politique industrielle, sociale et agricole. Je ne puis que constater que les orientations pour 1992 n'apporteront aucune réponse de fond au défi qui restent posés à notre économie. *(Applaudissement sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mon intervention sera principalement centrée sur les ressources des collectivités locales.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ah !

M. Alain Bonnet. On s'y attendait !

M. Jean-Pierre Brard. Depuis 1986, ces collectivités sont, en effet, parvenues à maintenir constantes certaines tendances telles que la maîtrise des dépenses courantes, notamment des frais de personnel, le renforcement du recours à l'autofinancement ou le maintien d'un bon niveau d'investissement.

Or, dans le même temps, l'Etat ne manque aucune occasion de leur imposer des charges nouvelles, ce qui permet évidemment au Président de la République de dire que les impôts n'augmenteront pas - en effet, subrepticement, on « refille », si j'ose dire, les charges aux collectivités territoriales. C'est, par exemple, le cas des transferts implicites dans des domaines aussi divers que les interventions en faveur des entreprises en difficulté ou que l'enseignement des langues dans les écoles élémentaires. Mais, c'est également le cas des transferts explicites non compensés ou insuffisamment compensés, comme du R.M.I. ou des constructions scolaires.

Comment, dans ces conditions, s'étonner - je vous cite un fait d'une grande actualité récente - (*Sourires*) que certains élus locaux renoncent par découragement, si j'en crois les déclarations de l'intéressé, à l'exercice de leur mandat ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce n'est pas à Montreuil ?

M. Jean-Pierre Brard. Non, en effet.

M. Alain Richard, rapporteur général. Au maire de Montreuil, il en faut beaucoup plus pour être découragé !

M. Jean-Pierre Brard. Le maire de Montreuil n'est jamais découragé, même face à une politique gouvernementale qui ne favorise pas les collectivités territoriales ! (*Sourires*.)

M. le ministre délégué au budget. Il lui en faut beaucoup plus ! (*Sourires*.)

M. Jean Tardito. Il n'est pas le seul !

M. Jean-Pierre Brard. Le transfert de charges, c'est aussi - est-il besoin de le rappeler - la surcompensation imposée chaque année à la caisse de retraite des agents des collectivités locales et la désindexation de la dotation globale de fonctionnement sur les recettes nettes de T.V.A. A ce titre, la D.G.F. connaîtra, en 1992, une chute spectaculaire de sa progression, passant de 7,5 p. 100 à 4,3 p. 100 en chiffres bruts. C'est le résultat, monsieur le ministre, du tour de passe-passe que nous avons dénoncé, dont vous êtes l'auteur et que vous aviez présenté en son temps au comité des finances locales.

Sur un autre registre, le projet de loi de finances innove une fois encore au détriment des collectivités locales puisque la compensation par l'Etat de la réduction de la taxe professionnelle accordée aux entreprises pour embauches ou investissements est partiellement supprimée. Ainsi, ce sont les villes qui vont être contraintes de subventionner les entreprises à hauteur de 4,5 milliards de francs pour l'année à venir. Dans un même ordre d'idées, concernant les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties, vous supprimez la subvention compensatrice pour les exonérations de courte durée, ce qui représente une perte de recettes de 500 millions de francs.

Sans doute, faut-il voir, là, l'effet du « nouvel élan » prôné au printemps dernier par le Premier ministre et qui a entraîné, dès l'automne, le Gouvernement à puiser toujours plus dans les caisses des communes. Il faut dire que, pour cela, vous ne manquez jamais d'ardeur, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué au budget. Oh ! (*Sourires*.)

M. Jean-Pierre Brard. Toutes ces charges nouvelles ne vont pas manquer d'entraîner une augmentation de la fiscalité locale. Par exemple, pour la taxe professionnelle cela se traduit dans ma commune, à Montreuil, par une augmentation de la fiscalité locale de 5 p. 100. Depuis de nombreuses années, les députés communistes dénoncent cette mesure injuste de l'impôt local.

M. le ministre délégué au budget. Vous allez être obligé de réduire vos dépenses. Faites comme moi !

M. Jean-Pierre Brard. Certes, quelques allègements et dégrèvements de la taxe d'habitation ont été concédés ces deux dernières années au profit des contribuables modestes. Il y a eu un plafonnement à 4 p. 100, puis à 3,7 p. 100 du revenu imposable. Mais ces dispositions sont encore beaucoup trop restrictives, d'autant plus que la nouvelle définition

du revenu imposable - ce que *Le Carard enchaîné* a appelé une « sournoiserie » - introduite l'an dernier par le Gouvernement pour l'attribution de certains dégrèvements, écarte 850 000 contribuables du droit à la réduction dont ils auraient dû bénéficier.

M. Jean Tardito. Certaines situations sont dramatiques.

M. Jean-Pierre Brard. De même, les dégrèvements accordés aux contribuables modestes et pris en charge par l'Etat deviennent cette année des exonérations qui ne seront plus compensées que sur la base du taux de la taxe de 1991. La perte de recettes sera donc plus importante dans les communes à population modeste, où les exonérations sont accordées en plus grand nombre.

M. Jean Tardito. C'est très clair !

M. Jean-Pierre Brard. Pour conclure, les communistes entendent contribuer positivement à la discussion budgétaire.

M. Jean Tardito. Comme toujours !

M. Jean-Pierre Brard. Bien sûr. Cela suppose de revenir sur les propositions néfastes que j'ai évoquées, mais aussi d'opérer des avancées réelles pour assurer plus de justice fiscale et pour doter les collectivités locales des moyens nouveaux qui leur seront nécessaires.

C'est pourquoi, en l'état actuel, il n'est pas possible au groupe communiste d'émettre une opinion autre que défavorable.

M. Bérégovoy, dans sa longue intervention, cet après-midi - en utilisant un « nous » dont on ne savait pas s'il était collectif ou de majesté - a affirmé que l'an dernier, « nous » avions commis une erreur en sous-estimant le ralentissement de l'économie mondiale. Certainement ne fallait-il pas être grand clerc pour constater qu'il n'y avait pas de reprise ! Et si l'on estime que l'on dépense trop, il faut annoncer, a-t-il dit, sur quel poste il faut prendre l'argent : eh bien, il suffit de nous écouter, monsieur le ministre ! Prenez, par exemple, sur le budget de M. Joxe !

L'exposé du ministre d'Etat a été long, caractéristique de la langue de bois, de la langue glacée de la technocratie. En écoutant, je me disais que le militant, qui avait dû être prolétarien dans son jeune temps, avait certainement oublié ses origines !

M. Jean Tardito. Il s'est « déprolétarié » !

M. Jean-Pierre Brard. Je me demandais quelles valeurs pouvaient l'animer aujourd'hui, et je me disais qu'elles étaient certainement cotées en Bourse, qu'elles s'appelaient : Indice Nikkei, C.A.C. 40 ou Dow Jones. Alors que nos valeurs à nous sont : le travail...

Un député du groupe socialiste. La famille ? (*Sourires*.)

M. Jean-Pierre Brard. ...la solidarité, la formation. Nous voulons la construction d'une société d'espérance, alors que vous désespérez ceux qui vivent de leur travail, les jeunes, avec la situation que l'on sait dans les villes - elle a été décrite tout à l'heure par plusieurs de nos collègues.

Certes, M. le ministre d'Etat a déclaré que, grâce au relèvement du plafond du livret A, on allait construire plus de logements. Mais vous savez bien que cela relève des farces et attrapes ! Pourquoi ? Parce que ces épargnants, souvent de vieilles personnes, sont déjà au plafond ; avec la capitalisation des intérêts, ils arrivent fréquemment à 100 000 francs. Dans ces conditions, l'annonce du Président de la République avait une destination médiatique, et vous savez bien qu'elle n'aura pas d'effet.

Alors, monsieur le ministre délégué, y a-t-il une véritable place pour la discussion dans ce débat parlementaire ou bien, comme l'année dernière, allez-vous simplement concéder quelques miettes au groupe socialiste pour que, au moins devant l'opinion, il ne se ridiculise pas ? L'an passé, ces miettes avaient représenté, je crois, un deux millièmes du budget de la nation. Allez-vous cette fois-ci non seulement nous écouter, mais aussi nous entendre pour que nous puissions véritablement améliorer le budget et qu'il corresponde ainsi aux besoins des habitants de notre pays ?

Il est un point, d'ailleurs, sur lequel vous-même et le ministre d'Etat avez été très discrets. Un mot a échappé à l'un de nos collègues socialistes, M. Pierret - qu'on aurait pu comparer à sœur Anne -, celui de « privatisation ». M. Bérégovoy, lui, n'a pas parlé de privatisations et les Français nor-

malement constitués auraient eu bien du mal à identifier le contenu réel de son propos. Il a parlé de la « mobilisation des actifs ». Lui qui dénonçait tellement la vente de l'argenterie, il bazarde aujourd'hui les bijoux de famille, sauf que ces bijoux ne lui appartiennent pas : ils appartiennent à la nation tout entière, et il n'a donc pas le droit de le faire, même si c'est sous prétexte de privatisations partielles. On voit tout de suite nos collègues de droite se frotter les mains par anticipation et se dire : le jour où l'on reviendra, il ne nous restera plus que 2 p. 100 à vendre et tout sera privatisé !

Quant à vous, monsieur le ministre délégué, vous avez parlé des médecins de Molière.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. De Diafoirus !

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez au moins un point commun avec Molière, c'est que vous pourriez être un de ses personnages, et sans doute êtes-vous plus proche d'Harpagon que des autres.

M. Philippe Aubarger. Et Scapin ?

M. Jean-Pierre Brard. Mais il ne faudrait pas continuer à manier l'illusion comme vous l'avez fait jusqu'à présent, parce que les salariés du pays ne sauraient être dupes plus longtemps.

M. le président. Monsieur Brard,...

M. Jean-Pierre Brard. Je vous entends bien, monsieur le président, et je ne peux manquer de déférer à votre requête.

J'espère que, néanmoins, M. le ministre délégué nous aura entendus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Merci, mon cher collègue.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance ;

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

La séance est levée.

(*La séance est levée, le mercredi 16 octobre 1991, à zéro heure.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

ERRATUM

au compte rendu intégral de la première séance du 4 octobre 1991

(*Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 69 du 5 octobre 1991*)

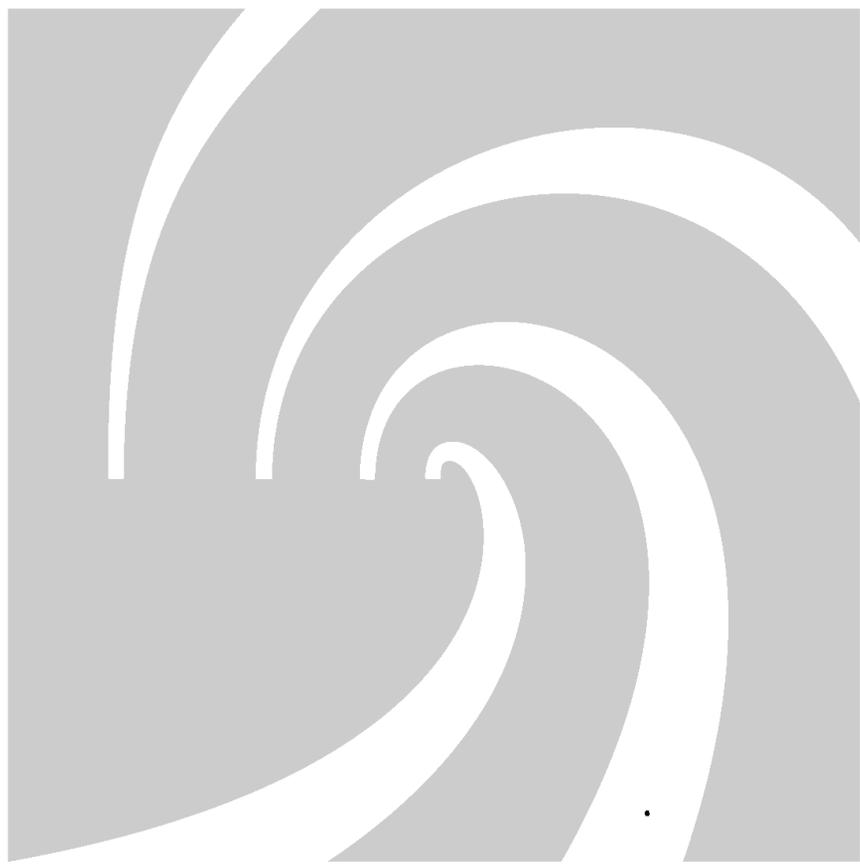
CONSEILS RÉGIONAUX

Page 4175, 2^e colonne, rétablir ainsi la dernière ligne du tableau :

« Pyrénées-Orientales... 12 ».

LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	108	052	
33	Questions 1 en	108	554	
03	Table compte rendu.....	52	08	
03	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	80	536	
35	Questions 1 en	50	348	
05	Table compte rendu.....	52	81	
35	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	570	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-76-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com